



RAPPORT PILIER III

31 DECEMBRE 2025

CRDB BANK DR CONGO S.A.

**RAPPORT PILIER III
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

I. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

SIEGE SOCIAL

CRDB BANK DR CONGO S.A.

Avenue Mama Yemo N° 826,
Immeuble Hypnose, Commune de Lubumbashi,

Commissaire aux Comptes

CAAF SAS

Congo Auditing and Advisory Firm SAS

Immeuble Midema, 13, Avenue Mongala, Gombe, B.P. 10195 Kinshasa I,
République Démocratique du Congo

CRDB BANK DR CONGO S.A.

RAPPORT PILIER III POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025

II. INTRODUCTION

Ce document constitue le rapport Pilier III et présente les informations quantitatives et qualitatives sur la discipline du marché, qui consiste à enrichir les exigences minimales en fonds propres (Pilier I) et le processus de supervision (Pilier II) avec un ensemble d'informations issues d'une communication financière complète.

A ce titre, ce document est conforme à l'article 21 de l'instruction n° 55 de la Banque Centrale du Congo, qui exige que les institutions assujetties publient des informations qualitatives et quantitatives sur l'activité de gestion des risques. Le Conseil d'administration doit attester que le rapport pilier III a été établi conformément aux procédures de contrôle interne (article 25 de l'Instruction 55).

Les informations publiées au titre du pilier III reposent sur le cadre de Bâle, qui établit un ensemble complet d'exigences de publication visant à fournir aux acteurs du marché des informations suffisantes pour évaluer les risques significatifs, ainsi que l'adéquation des fonds propres des banques.

III. LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. INTRODUCTION

Le Conseil d'administration a l'honneur de soumettre son rapport, ainsi que les états financiers audités de CRDB Bank DR Congo S.A., relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, lesquels présentent fidèlement la situation de la banque.

2. CONSTITUTION

CRDB Bank DR Congo S.A. a été constituée en République démocratique du Congo (RDC) en 2022 conformément à l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique. Elle dispose de trois agences et dix distributeurs automatiques de billets (DAB). Elle opère dans les segments de la banque d'entreprise, la banque de détail et les PME, offrant une gamme complète de services financiers au public. CRDB Bank DR Congo S.A. est une filiale de CRDB Bank Plc et est détenue par IFU, Norfund et CRDB Bank Plc. CRDB Bank Plc est une banque commerciale constituée et domiciliée en Tanzanie et cotée à la Bourse de Dar Es Salaam.

3. VISION

Transformer des vies et développer les économies à leur plein potentiel.

4. MISSION

Fournir des solutions innovantes pour créer de la valeur socio-économique pour nos parties prenantes.

5. VALEURS

Nous sommes guidés par les valeurs d'entreprise suivantes : générer de l'impact, apprendre continuellement, agir de manière responsable et accomplir ensemble.

6. ACTIVITES DE L'ENTITE

CRDB Bank DR Congo S.A. est une banque agréée en République démocratique du Congo en vertu de l'acte uniforme de OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du G.I.E ainsi que la réglementation bancaire. L'activité principale de la banque est la fourniture de services bancaires aux clients d'entreprise, aux PME, aux institutions de microfinance et aux particuliers.

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

Produits et services proposés

La Banque ambitionne de devenir le partenaire de services financiers le plus innovant et le plus privilégié en République démocratique du Congo, en s'appuyant sur des produits et services distinctifs et modernes. Elle renforce sa présence digitale afin d'offrir des interactions simples et fluides à travers des plateformes numériques, tout en maintenant une large couverture clientèle grâce à son réseau d'agences. À cet effet, elle propose des solutions digitales telles que la banque mobile, la banque en ligne ainsi que les services en agence. Au cours de l'exercice, la Banque a distribué ses produits et services via trois agences, dix guichets automatiques, la banque en ligne, la banque mobile ainsi que les cartes VISA.

7. STRATÉGIE ET OBJECTIFS DE LA BANQUE

Faits marquants de l'implémentation de la stratégie quinquennale

En 2025, CRDB Bank faisait avancer sa stratégie quinquennale (2023–2027), un plan fondé sur trois piliers : s'étendre à de nouveaux segments de marché tout en protégeant sa base existante, renforcer la conformité et l'efficacité opérationnelle, et investir dans le développement du personnel parallèlement à des partenariats stratégiques. Ensemble, ces thèmes reflètent l'ambition de la banque de croître de manière responsable, de relever les défis du marché et de s'aligner sur les aspirations des clients, des régulateurs et des actionnaires, positionnant la CRDB comme une institution résiliente et tournée vers l'avenir.

L'année 2025 a marqué la troisième année de mise en œuvre de la stratégie commerciale quinquennale de la banque pour la période 2023-2027, marquant également la deuxième année complète d'opérations en République démocratique du Congo.

L'aspiration stratégique de l'année consistait « être la banque de référence sur le marché », s'inscrivant dans la vision du groupe CRDB visant à s'imposer comme le leader incontesté des marchés sur lesquels nous opérons.

Au cours de l'année 2025, la Banque a mis l'accent sur l'expansion de sa présence et de sa croissance. Les activités de l'année visaient à renforcer l'efficacité opérationnelle, afin de garantir la pérennité à long terme de la Banque, tout en plaçant le client au cœur de toutes ses activités. La Banque a étendu sa présence et ses points de contact clients grâce à l'ouverture d'une agence à Kinshasa et au déploiement des agents bancaires. La banque a également franchi des étapes importantes dans la mise en œuvre des projets TIC stratégiques, notamment par l'achèvement de systèmes destinés à soutenir ses opérations. La CRDB a poursuivi son objectif de s'implanter durablement en tirant parti de sa présence en Tanzanie et au Burundi, du volume des échanges commerciaux entre la Tanzanie et la RDC, ainsi que la notoriété de la marque du Groupe.

Les thèmes stratégiques jouent un rôle important pour assurer la cohérence avec la stratégie à moyen terme et maintenir une attention soutenue sur six axes prioritaires, en ligne avec la vision à long terme de l'organisation. Ces axes sont bien alignés avec notre modèle économique, afin de faciliter leur suivi et la production de rapports. Les principaux axes stratégiques sont les suivants :

- Croissance de l'entreprise,
- Excellence client,
- Amélioration de l'efficacité,
- Risque, conformité et gouvernance,
- Partenariats et alliances stratégiques et
- Gestion du personnel.

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

Pilier stratégique de la banque

Nos priorités stratégiques seront centrées sur le renforcement de notre position sur le marché, la croissance dynamique, la durabilité et la construction de bases solides pour la croissance future. Tout ce que nous faisons sera axé sur les trois priorités ci-dessous et nous avons fixé des objectifs en fonction desquelles nous suivrons nos performances.

Thèmes stratégiques	Atteindre la pénétration du marché dans les segments clés et sécuriser les activités existantes
	Maintenir la conformité aux normes et l'efficacité opérationnelle
	Améliorer les compétences du personnel et tirer parti des partenariats pour soutenir la croissance

Notre cadre stratégique

La banque a établi un cadre qui a posé les bases de la mise en œuvre de la stratégie visant à atteindre les objectifs fixés.

Objectif	Stratégie
Stratégique	<ul style="list-style-type: none">• Offrir une expérience client unique.• Attirer de nouveaux clients et fidéliser les clients existants ;• Augmenter les revenus transactionnels• Conformité à la réglementation• Augmenter la part de marché
Économie	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer le rendement des capitaux propres• Développement portefeuille de prêts de qualité• Améliorer le niveau d'efficacité
Opérationnel	<ul style="list-style-type: none">• Transformation numérique• Développer des solutions automatisées• Former et développer les employés
Social	<ul style="list-style-type: none">• Impact des communautés environnantes• Favoriser l'inclusion financière• Forger une réputation d' « employeur de choix »
Environnement	<ul style="list-style-type: none">• Assurer la gestion responsable de l'environnement• Lancement d'initiatives vertes

8. NOTRE GESTION DES RISQUES

Le risque fait partie intégrante des activités commerciales de CRDB Bank Congo S.A. L'objectif global de la Banque est de conduire ses opérations et de gérer les risques qui y sont associés de manière équilibrée, afin de concilier les intérêts de ses clients et investisseurs avec la préservation de la solidité et de la pérennité de l'institution. Notre cadre robuste de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise garantit que les risques sont identifiés, mesurés, gérés et suivis de manière efficace, en vue d'optimiser le profil risque-rendement.

Le cadre de gestion des risques de la Banque est mis en œuvre selon un modèle de « trois lignes de défense », définissant des rôles et responsabilités clairs tout en garantissant la mise en place de mesures robustes de surveillance indépendante et d'assurance pour couvrir de manière globale les processus décisionnels critiques.

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

Principes de gestion des risques

Dans le cadre de la gestion du risque, CRDB Bank DR Congo S.A. veille à valoriser l'apport de son dispositif de gestion des risques afin de s'assurer qu'il contribue aux objectifs de la Banque. Cela est réalisé par un examen continu des processus et des systèmes. Stratégiquement, la banque a intégré des structures de gestion des risques et de gouvernance qui font partie de nos processus de planification, tant au niveau opérationnel que stratégique.

Tous les principaux décideurs au sein de CRDB Bank DR Congo S.A. s'appuient sur des principes proactifs de gestion des risques pour faire des choix éclairés, identifier les priorités et choisir les actions appropriées.

Nous répondons aux incertitudes en identifiant de manière proactive les risques et en mettant en place des contrôles et traitements afin de maximiser les chances de gain tout en minimisant les risques de perte.

Forts de notre expérience, nous savons qu'une gestion efficace des risques repose sur notre capacité à analyser et à prendre en compte l'ensemble des informations pertinentes disponibles pour une activité, tout en reconnaissant les limites inhérentes à ces informations.

Notre cadre de gestion des risques nous permet de déterminer comment l'ensemble des informations disponibles est pris en compte dans le processus de gestion des risques, en intégrant à la fois l'environnement opérationnel interne et externe.

La Banque reconnaît également l'importance des facteurs humains et culturels dans la gestion des risques. Son cadre de gestion des risques met en évidence la contribution essentielle des collaborateurs et de la culture d'entreprise à l'atteinte des objectifs commerciaux. Pour cette raison, nous impliquons constamment les parties prenantes, tant en interne qu'en externe, tout au long du processus de gestion des risques, reconnaissant que la communication et la consultation sont essentielles pour identifier, analyser et surveiller les risques.

De plus, nous reconnaissons qu'une gestion efficace des risques exige de l'adaptabilité, c'est pourquoi nous privilégions une approche dynamique. Evoluer dans un environnement exigeant requiert une vigilance constante pour comprendre le contexte évolutif de la gestion des risques. Nous restons engagés à identifier les risques émergents et à éliminer ceux qui sont obsolètes. CRDB Bank DR Congo S.A. vise à renforcer sa culture de gestion des risques en allouant suffisamment de ressources au fil du temps, en assurant des pratiques efficaces de gestion des risques et un bilan d'amélioration continue.

L'attitude de la banque face au risque

Nous prenons activement des risques, dans la limite de notre appétence et de notre tolérance au risque. En prenant des risques, nous examinons de manière exhaustive l'adéquation de l'avantage en termes commerciaux. Les risques inacceptables sont ceux qui dépassent le niveau maximal de tolérance au risque, tel que défini par le Conseil d'administration, ou des risques qui peuvent nuire à la croissance de la Banque et éventuellement paralyser les opérations. Nous adoptons une perspective globale, en tenant compte des exigences réglementaires pour maximiser la rentabilité de la Banque à un niveau de risque conforme à notre appétence pour le risque.

Philosophie du risque et appétit

La Banque considère la gestion du risque comme l'une de ses fonctions principales et un facteur clé pour la continuité des activités et pour offrir un rendement stable et favorable à ses actionnaires. Diverses politiques, procédures et outils définissant l'appétence pour le risque proportionnellement aux risques pris et au rendement attendu ont été développés et mis en œuvre. Dans ce processus, la banque s'efforce de respecter les meilleures pratiques en matière de gestion des risques et de s'assurer que les risques sont correctement gérés.

L'approche de la banque en matière de gestion des risques.

La responsabilité principale de la gestion des risques incombe aux secteurs opérationnels et fonctionnels où les risques sont assumés. Les responsables de la fonction ont la responsabilité d'assurer une intégration

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

harmonieuse du cadre de gestion des risques de la Banque dans leurs pratiques quotidiennes de gestion des risques. De plus, tous les employés partagent la responsabilité d'assurer une gestion efficace des risques, y compris en signalant rapidement toute défaillance de contrôle connue, omission ou exposition potentielle pouvant présenter des risques financiers ou réputationnels pour la banque.

Structure de gouvernance et de surveillance des risques

L'indépendance de la fonction de gestion des risques est renforcée par une gouvernance et une structure de surveillance des risques solide. Cette structure établit des canaux clairs pour l'escalade des risques et des problèmes auprès de la haute direction par l'intermédiaire du comité de gestion des risques et au Conseil d'Administration par l'intermédiaire du Comité des risques du Conseil d'Administration selon le cas jugé approprié et nécessaire. Cela garantit que les questions liées aux risques sont traitées rapidement et efficacement aux plus hauts niveaux de l'organisation, renforçant ainsi notre engagement envers des pratiques de gestion des risques solides et une gouvernance d'entreprise.

Surveillance du conseil

Le conseil d'administration de la Banque joue un rôle actif dans la supervision du fonctionnement et de la gouvernance de la Banque. Cette responsabilité globale inclut un suivi continu de la performance financière et de l'état général de la Banque, ainsi qu'un examen approfondi des objectifs stratégiques et des plans définis par la banque. Le Conseil exécute effectivement une part importante de ses fonctions de surveillance à travers ses comités spécialisés.

Le Comité des risques du conseil a la responsabilité principale de superviser toutes les questions liées au risque. La composition de ce comité est structurée pour inclure une majorité d'administrateurs indépendants, soulignant notre engagement envers une supervision impartiale et prudente des aspects liés aux risques.

Le Comité des risques du Conseil assiste le Conseil dans sa responsabilité de surveillance en mettant en œuvre un cadre global de gestion des risques raisonnablement conçu pour identifier, évaluer et gérer les risques de la banque. Les responsabilités du Comité des risques du conseil incluent l'approbation du cadre de gestion des risques de la Banque et le suivi de sa mise en œuvre. Il définit également la nature, les rôles, les responsabilités et l'autorité de la fonction de gestion des risques au sein de la Banque, y compris le périmètre d'intervention. Par ailleurs, le comité assure le suivi du profil de risque de la banque au moyen des rapports de la direction afin de déterminer le niveau d'exposition au risque par rapport à l'appétence approuvée et de veiller à la mise en œuvre des mesures correctives en temps opportun.

Supervision de la Direction Générale

Les comités de la Direction Générale de la Banque, qui sont les responsables des fonctions clés liées aux risques sont : le Comité de gestion de l'audit et des risques (MARC : Management Audit and Risk Committee), le Comité de gestion des actifs et passifs (ALCO : Assets and Liability Committee) et le Comité de gestion de crédit (MCC : Management Credit Committee).

Les responsabilités des comités de la haute direction comprennent : Définir l'orientation de la gestion des risques et influencer la culture de gestion des risques au sein de la banque, examiner ou élaborer le cadre de gestion des risques de la banque ainsi que les politiques associées et recommander des modifications au Conseil d'administration pour approbation, assurer la supervision des opérations liées à la gestion des risques, à la formulation et à l'exécution de la stratégie, mettre en œuvre des stratégies de manière à limiter les risques associés à chacune tout en garantissant la conformité aux lois et réglementations, à la fois à long terme et au quotidien

9. MÉCANISMES DE CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ

Il incombe au Conseil d'administration de préparer des états financiers de la banque présentant une image fidèle et sincère conformément aux normes, règles, réglementations et dispositions légales en vigueur. Cette responsabilité couvre la période allant du début de l'exercice financier jusqu'à la date à laquelle le Conseil

CRDB BANK DR CONGO S.A.

RAPPORT PILIER III POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025

d'administration approuve les états financiers audités, et engage les administrateurs ayant exercé leur fonction à un moment quelconque au cours de la période couverte par les états financiers.

Le maintien de la conformité aux normes et l'efficacité des opérations est lié au deuxième thème de la stratégie de CRDB BANK DR Congo. La conformité est un élément essentiel de la gouvernance à CRDB BANK DR CONGO S.A. et contribue à protéger la banque contre les sanctions légales, les dommages à la réputation et les pertes financières. En seconde ligne de défense, la fonction de conformité soutient la gestion et veille à ce que les risques et contrôles soient gérés efficacement. Le rôle de conformité est exercé conformément aux lois, réglementations et normes applicables, notamment :

- Loi n° 22/068 du 27 décembre 2022 concernant la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive ;
- Instruction 17 de la Banque Centrale du Congo relative aux règles prudentielles en matière le contrôle interne
- Instruction 15 de la Banque centrale du Congo portant normes relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive.

Organisation de la fonction conformité

La Fonction Conformité de CRDB BANK DR CONGO S.A. est dirigée par un Directeur de Conformité et comprend un Compliance Officer. Le Responsable Conformité rend compte au Directeur Général et entretient un lien fonctionnel avec le Conseil d'Administration par l'intermédiaire du Comité d'Éthique et de Conformité.

L'indépendance de la Fonction Conformité constitue un principe fondamental observé par CRDB BANK DR CONGO S.A. afin de garantir que les missions et décisions prises par cette fonction soient exécutées de manière objective, sans influence indue des autres départements de la Banque. Pour renforcer cette indépendance, le Responsable Conformité n'est impliqué dans aucune activité opérationnelle.

Responsabilités de la fonction conformité

- Superviser et gérer les activités liées à la conformité en veillant au respect des lois et règlements, et promouvoir une culture de conformité.
- Intégrer et assurer le respect des règles éthiques.
- Identifier les lois applicables et les communiquer à toutes les parties concernées.
- Identifier les risques de conformité encourus par la Banque afin d'en définir l'importance et les conséquences potentielles.
- Réaliser des évaluations de risques de conformité pour toute nouvelle activité, produit ou transformation significative de produits existants, ainsi que pour les opérations exceptionnelles.
- Formaliser les procédures et instructions nécessaires à la mise en œuvre de la politique de conformité.
- Examiner et valider toutes les demandes et réponses adressées à l'Autorité de régulation (BCC).
- Contrôler le respect de la politique de conformité, des procédures et des instructions.
- Assurer la formation et la sensibilisation de la direction et du personnel sur l'importance des contrôles de conformité, en maintenant les registres de formation et documents associés.
- Répondre aux demandes d'information émises par le CENAREF et signaler toute activité suspecte conformément aux lois et règlements en vigueur.

Cadre légal et réglementaire

CRDB Bank DR Congo S.A. tient à préserver sa réputation en luttant contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes, grâce à des contrôles internes préventifs et détectifs conformes aux exigences de la Loi AML n° 22/068 du 27 décembre 2022 et aux instructions de la Banque

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

Centrale du Congo. La Banque s'aligne également sur les standards du Groupe d'Action Financière (GAFI), organisme mondial de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Mécanismes de contrôle liés à l'AMLet CFT1

Les contrôles AML, CFT et PF mis en œuvre sont les suivants :

Connaitre son Client (KYC: Know Your Customer)

Le processus KYC consiste à vérifier l'identité des clients (personnes physiques et morales) avant toute prestation bancaire, afin de s'assurer de la légitimité de leurs fonds et prévenir les activités illicites. Les informations des clients sont régulièrement actualisées tout au long de la relation bancaire.

Profilage et filtrage des clients

Avant d'établir une relation d'affaires, la Banque évalue le risque de blanchiment lié au client et détermine le niveau de diligence approprié selon une approche basée sur le risque. Les clients sont systématiquement contrôlés via des outils automatisés de filtrage contre les listes de sanctions et de surveillance.

Surveillance des transactions

La diligence ne s'arrête pas à l'entrée en relation : une surveillance continue est effectuée par la première ligne de défense et par la Fonction Conformité afin de détecter tout risque de non-conformité.

Déclaration des transactions suspectes

Les employés sont formés pour identifier et signaler les transactions suspectes, notamment celles qui sont inhabituelles, complexes ou sans justification économique apparente. Ces transactions sont transmises au Responsable de la Lutte contre le Blanchiment, qui les déclare au CENAREF conformément aux exigences légales.

Conservation des documents

La Banque conserve les documents relatifs aux transactions financières, aux données clients, aux correspondances commerciales, aux évaluations de risques et aux rapports de transactions suspectes pendant une durée minimale de dix ans, selon les critères légaux.

Formation et sensibilisation

Des formations périodiques sur l'AML/CFT sont dispensées à l'ensemble du personnel, à la direction et aux tiers. Le Responsable Conformité supervise le programme de formation, tandis que l'équipe RH ou les prestataires externes assurent la mise en œuvre technique.

Dispositif de lanceur d'alerte

Les employés sont encouragés à signaler toute inconduite ou comportement contraire à l'éthique (fraude, corruption, harcèlement, vol, etc.). Les lanceurs d'alerte sont protégés contre toute forme de représailles.

Les alertes peuvent être effectués via :

1. La plateforme externe indépendante

- **Numéro vert** : 0800 757 700 (Tanzanie – tarif international applicable)
- **Email** : crdb@tip-offs.com
- **Site web**: www.tip-offs.com

2. Les canaux internes de la Banque

- **Email** : whistleblowing@crdbbank.co.tz
- Formulaire disponible sur le site web mentionné ci-dessus.

¹ AML: Anti-Money Laundering

CFT: Combating the Financing of Terrorism

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

Les employés peuvent choisir de rester anonymes ou de fournir leurs coordonnées. Toutes les informations sont traitées avec la plus stricte confidentialité.

10. STRUCTURE DU CAPITAL ET COMPOSITION DE FINANCEMENT

Les actions ordinaires émises et entièrement libérées de la Banque ont une valeur de 92,270 milliards de CDF. La banque reste solide sur le plan financier et a clôturé l'année avec un ratio de solvabilité de fonds propres de base de 43,7 % et un ratio de solvabilité globale de 44,2 %, tous deux supérieurs au seuil réglementaire de 7,5 % et 10,0 % respectivement.

La principale source de financement de la Banque durant l'année était le capital social, les emprunts interbancaires et les dépôts de clients (dépôts à vue et dépôts à terme). Le capital social a représenté 35,3 % (53,8 % en 2024) du financement total, et les dépôts clients 40,3 % (14,4 % en 2024). La Banque a levé 4,3 milliards de CDF de d'emprunt à long terme et de 65,4 milliards d'emprunt interbancaires à court terme (56,9 milliards de CDF en 2024). Les emprunts représentaient 26,3 % (31,8 % en 2024) de la contribution au financement.

L'équilibre entre capitaux propres et dettes, le profil d'échéance de la dette, le type d'instruments de capital utilisés, la monnaie, le capital réglementaire et la structure des taux d'intérêt relèvent du département de Trésorerie et sont surveillés par le comité ALCO qui se réunit mensuellement.

Le département de Trésorerie est également chargé des plans de financement à court et long terme pour soutenir les stratégies du conseil d'administration afin d'atteindre les objectifs de la banque.

11. OBJECTIFS ET POLITIQUES DE LA TRESORERIE

La Trésorerie mène ses activités dans un cadre global prévu par les politiques financières et de trésorerie approuvées par le Conseil. Ces politiques sont examinées et approuvées par le Conseil chaque année. La trésorerie est guidée par les principes de professionnalisme, de transparence, de responsabilité dans l'objectif de maximisation des profits dans le cadre d'un ensemble conservateur de paramètres de risque.

La responsabilité globale de la gestion des risques de marché (risque de liquidité, risque de taux d'intérêt) incombe au Conseil d'administration, via son Comité des risques du Conseil. Au niveau de la direction, le Comité de gestion des actifs et passifs (ALCO) et le Comité de gestion des risques sont responsables de la gestion des risques de marché.

Les politiques et objectifs de trésorerie sont structurés de manière à assurer une gestion stratégique de l'état de la situation financière de la banque, en mettant l'accent sur la réalisation de rendements optimaux tout en minimisant l'exposition au risque et les coûts de financement associés. Dans ce cadre, la Trésorerie applique les meilleures connaissances et techniques du marché disponibles pour atteindre les objectifs stratégiques de la banque.

Les principales politiques de trésorerie sont :

Politique de risque de marché

Cette politique fournit des orientations/cadre pour gérer les risques de taux de change et d'intérêt, ainsi que la protection de la valeur des actifs bancaires contre les effets négatifs des mouvements des taux de marché.

Politique de liquidité

Elle fournit des orientations sur la gestion du risque de liquidité en situation normale et de crise. La politique définit une structure décisionnelle de gestion de la liquidité au sein de la Banque, des approches de financement et d'opérations de liquidité, des limites aux expositions au risque de liquidité, des procédures et systèmes de planification et de gestion de liquidité, la conformité réglementaire, le rapport, le contrôle et la planification du financement de contingence.

La Banque accorde une forte importance à la gestion du risque de liquidité et des flux de trésorerie quotidiens, qui est géré par le Département de Trésorerie via le Comité de gestion des Actifs et Passifs

CRDB BANK DR CONGO S.A.

RAPPORT PILIER III POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025

(ALCO) afin de garantir que la banque détient suffisamment d'actifs liquides pour lui permettre de poursuivre ses opérations normales. Le Comité gestion des Actifs et Passifs (ALCO) gère également l'exposition de la Banque au risque de liquidité, en veillant à ce que les limites fixées reposent sur des hypothèses réalistes et en contrôlant mensuellement leur respect. La banque a clôturé l'exercice avec un ratio de liquidité réglementaire à court terme de 170,8 %, supérieur au seuil réglementaire de 100 %.

La banque maintient un portefeuille de devises étrangères liquides très concentrées, principalement des portefeuilles libellés en dollars américains. La banque dispose également de lignes de crédit auprès de la société mère auxquelles elle peut accéder pour répondre aux besoins de liquidité. Les actifs liquides nets comprennent la liquidité, les dépôts bancaires à court terme et les titres de créance liquides disponibles à la vente immédiate, moins les dépôts pour les banques et autres titres et emprunts émis dont l'échéance est prévue dans le mois à venir. La banque ne prévoit pas de problèmes de liquidité au cours des 12 prochains mois qui pourraient affecter les opérations de l'entreprise.

Politique de financement d'urgence

Cette politique fournit des orientations pour la gestion des situations de tension de liquidité résultant d'un problème spécifique ou d'une crise de marché plus large, et garantit que la Banque est en mesure de respecter, à tout moment, ses obligations arrivant à échéance tout en maintenant sa continuité d'exploitation.

Politique de limite

Elle définit un cadre de gestion des risques de marché et de liquidité applicables aux contreparties, tant au niveau national qu'international. Elle fournit également des orientations relatives aux limites d'exposition aux investissements et au crédit.

Gestion des actifs et passifs et politique d'investissement

Cette politique met en avant un ensemble d'actions et de procédures conçues pour gérer les risques financiers de la Banque afin d'assurer un rendement concurrentiel sur les actifs en mettant en place des politiques de gestion des risques prédéfinies spécifiques. Elle couvre la gestion stratégique de l'état de la situation financière de la Banque ainsi que des éléments hors bilan visant à assurer une croissance soutenue, une rentabilité et une solvabilité. Elle implique une multiplicité d'activités et de responsabilités de gestion, y compris la formulation d'objectifs stratégiques à court et long terme, ainsi que la gestion des risques financiers.

12. ACTIONNAIRES DE LA BANQUE

Le nombre total d'actionnaires au 31 décembre 2025 était de trois. Les actions de la banque sont réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	%de détention
CRDB Bank Plc	220 000	55.0%
IFU*	90 000	22.5%
NORFUND	90 000	22.5%
Total	400,000	100.0%

*A changé de nom pour devenir : Impact Fund Denmark en 2025

Participation des administrateurs

Au 31 décembre 2025, le conseil d'administration ne détenait aucune action.

13. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La Banque s'engage à appliquer des pratiques de gouvernance d'entreprise saines, renforçant et maintenant la confiance dans la Banque, contribuant ainsi à une création de valeur optimale à long terme pour les

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

actionnaires et les autres parties prenantes. Le Conseil d'administration reconnaît sa responsabilité collective dans la réussite à long terme de la Banque. Il s'engage à assurer la conformité à toutes les lois et réglementations applicables et prend en compte l'adhésion aux règles, codes et normes non contraignants ; la conformité étant un point inscrit à l'ordre du jour de toutes ses réunions via le Comité des risques du Conseil.

Structure du conseil

Le Conseil d'administration est principalement responsable de la surveillance de la performance managériale et de la fourniture d'orientations stratégiques et de leadership à la direction sur les domaines stratégiques, dans le cadre établi de contrôles conçus pour évaluer et gérer les risques afin d'assurer la viabilité à long terme de la Banque.

Le Conseil a une responsabilité ultime quant à la performance et à la position de la banque, et veille à ce que celle-ci respecte des normes élevées de conduite et éthique.

Une politique approuvée par le Conseil précise les principes de gouvernance qui garantissent un équilibre entre pouvoirs et autorité au niveau du conseil. La composition du conseil est guidée par les principes suivants :

- Le Conseil aura une taille appropriée pour permettre une prise de décision efficace
- Le président du conseil doit être un administrateur non exécutif
- Le président n'a sans doute pas été cadre exécutif de la Banque au cours des trois dernières années
- Le conseil doit être composé d'administrateurs non exécutifs et d'au moins un administrateur indépendant
- Le conseil d'administration doit être composé d'administrateurs ayant un large éventail d'expertises, de compétences et d'expériences adaptées aux activités de la banque, provenant d'horizons divers.

A la date de cette déclaration, le conseil d'administration est composé de sept (7) administrateurs non exécutifs. Le Conseil est composé d'un nombre suffisant de membres disposant d'une bonne combinaison de compétences, d'expériences et de connaissances pour exercer leurs fonctions.

Le Conseil surveille ces responsabilités afin d'assurer une couverture efficace et un contrôle sur les opérations de la Banque. Chaque président de comité fournit des commentaires écrits et verbaux lors des réunions trimestrielles du conseil.

Rôles du Conseil

Le Conseil est l'organe décisionnel ultime et son rôle clé est d'assurer un leadership stratégique et des conseils à la Banque, ainsi qu'une supervision efficace de la gestion des risques. Le Conseil rend compte aux actionnaires de la gestion des activités de la banque,

Les rôles et responsabilités spécifiques du conseil incluent, sans s'y limiter :

- Approuver l'approche et superviser la mise en œuvre des politiques clés relatives au processus d'évaluation de l'adéquation du capital de la banque, à la liquidité et aux plans de financement.
- Superviser la mise en œuvre du cadre de gouvernance de la banque et vérifier périodiquement qu'il reste approprié à la lumière des changements importants concernant la taille, la complexité, l'empreinte géographique, la stratégie commerciale, les marchés et les exigences réglementaires de la banque.
- Établir, avec la direction supérieure, l'appétence pour le risque de la banque, en tenant compte du paysage concurrentiel et réglementaire ainsi que des intérêts à long terme de la banque, de son exposition au risque et de sa capacité à gérer efficacement les risques.

Au cours de l'année, le Conseil a rempli ses fonctions et responsabilités, comme en témoigne la stabilité de la banque. Tous les membres du conseil d'administration sont collectivement responsables et respectent le code de bonne gouvernance d'entreprise.

CRDB BANK DR CONGO S.A.

RAPPORT PILIER III POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025

Composition du conseil

Au 31 décembre 2025, le conseil d'administration était composé de sept administrateurs. Quatre administrateurs sont des membres indépendants non exécutifs, et trois sont des membres non exécutifs. Au cours de l'année, les administrateurs du conseil d'administration qui servaient la banque étaient :

Nom	Genre	Fonction	Age	Discipline	Nationalité	Année de nomination
Prof Faustine KARRANI BEE	M	Président par intérim	66	Economie	Tanzanienne	2022
M. Jeannot OKIT'OTETE ON'AHATA	M	Membre	50	Technologies de l'Information et de la Communication	Congolaise	2022
Mme Ornella IZEMENGIA BOMINE	F	Membre	41	Juridique	Congolaise	2022
Mme. Rama KETO BWEYA	F	Membre	42	Fiscalité et Juridique	Congolaise	2022
M. Olivier CHRISTIAN DUTERME	M	Membre	65	Banque et Finances	Belge	2022
M. Charles H. De Beauvoir CAREY	M	Membre	55	Banque et Finance	Britannique/Ir landaise	2023
Ir. Jameson JAMES KASATI	M	Membre	53	Technologies de l'Information et de la Communication	Tanzanienne	2023

* Le Docteur Fred MATOLA MSEMWA a démissionné de ses fonctions de Président du Conseil et le professeur Faustine KARRANI BEE est Président par intérim du conseil à partir de mai 2025. Aucun nouveau membre n'a été nommé en 2025

Conflit d'intérêts et transactions avec des parties liées

Le Conseil a établi une politique et un ensemble de procédures relatives aux conflits d'intérêts des administrateurs et aux transactions entre parties liées. Lors de toutes les réunions du conseil, il y a un ordre du jour de déclaration de conflit d'intérêts, et un registre des conflits d'intérêts est examiné régulièrement.

Le conseil d'administration est tenu d'éviter toute action, position ou intérêt qui contredit l'intérêt de la banque ou donne l'impression d'un conflit potentiel. À cet égard, tous les administrateurs sont tenus de :

- Déclarer tout intérêt susceptible de générer un conflit d'intérêts réel ou apparent, notamment en cas de cumul de mandats d'administrateur, des relations commerciales ou toute autre situation pouvant compromettre l'exercice d'un jugement indépendant et objectif ;
- Déclarer dès qu'ils ont connaissance qu'un point inscrit à l'ordre du jour du Conseil ou d'un comité est susceptible de créer un conflit d'intérêts, et ce, au début de la réunion concernée. Le dirigeant en

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

situation de conflit doit s'abstenir de participer aux discussions relatives à ce point, ainsi que de prendre part au vote.

- Les administrateurs faisant face à un conflit d'intérêts important et durable sont tenus d'envisager de démissionner du conseil d'administration.

Les membres du conseil doivent informer le secrétaire du conseil de tout changement concernant les fonctions d'administrateur et les conflits d'intérêts dans un délai de 30 jours. Le conseil est tenu d'évaluer tous les conflits d'intérêts potentiels ou perçus tels que déclarés et d'approuver les transactions avec la banque qui pourraient être appropriées. Un registre des conflits d'intérêts déclarés est tenu par le secrétaire du conseil.

Au cours de l'année, aucun administrateur ne détenait d'intérêt significatif, direct ou indirect, dans un contrat important conclu avec la Banque.

Séparation des rôles et responsabilités

Bien que le Président et le Directeur Général assument conjointement la responsabilité de la conduite de la Banque et de la promotion des plus hauts standards d'intégrité et de probité, leurs attributions sont clairement définies et distinctes. Chacun exerce un rôle complémentaire, garantissant un équilibre des pouvoirs et de l'autorité, de sorte qu'aucune personne ne détienne seule des pouvoirs de décision et de contrôle sans limites.

Rôles et responsabilités clés du président du conseil d'administration ;

- Assurer le leadership et la gouvernance du Conseil afin de créer les conditions nécessaires à l'efficacité globale du conseil et des administrateurs individuels, et veiller à ce que toutes les questions clés et appropriées soient discutées en temps opportun.
- Favoriser des relations efficaces et une communication ouverte, et créer un environnement favorisant des débats constructifs et des défis constructifs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle de conseil, entre les administrateurs non exécutifs et la direction.
- S'assurer que le conseil joue un rôle plein et constructif dans l'élaboration et la détermination des stratégies et politiques de la banque, et que les décisions prises par le conseil soient dans l'intérêt de la banque et reflètent équitablement le consensus du conseil.
- Veiller à ce que les stratégies et politiques convenues par le conseil soient efficacement mises en œuvre par la Direction Générale et l'équipe dirigeante.
- Établir de bonnes pratiques et procédures de gouvernance d'entreprise et promouvoir les plus hauts standards d'intégrité, de probité et de gouvernance d'entreprise dans toute la banque, et particulièrement au niveau du conseil d'administration. Il incombe au président de respecter le code de gouvernance d'entreprise / la charte du conseil d'administration.

Rôles et responsabilités clés du Directeur Général

- Diriger la gestion quotidienne des activités de la banque conformément aux plans d'affaires et dans le respect des budgets approuvés par le Conseil.
- Conduire la direction à assurer des relations de travail efficaces avec le Président et le Conseil d'administration en rencontrant ou en communiquant régulièrement avec le Président pour examiner les développements clés, les enjeux, les opportunités et les préoccupations.
- Élaborer et proposer les stratégies et politiques de la Banque pour l'examen du Conseil.
- Mettre en œuvre, avec le soutien de la direction, les stratégies et politiques telles qu'approuvées par le Conseil et ses comités dans la poursuite des objectifs de la Banque.
- Diriger les affaires de la banque conformément aux pratiques et procédures adoptées par le Conseil et promouvoir les plus hauts standards d'intégrité, de probité et de gouvernance d'entreprise au sein de la banque.

Indépendance du conseil

L'indépendance des administrateurs constitue un pilier fondamental d'une gouvernance d'entreprise efficace. Elle garantit l'exercice d'un jugement objectif et impartial au service des intérêts de tous les actionnaires, ce

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

qui est au cœur du rôle de supervision du conseil d'administration. A ce titre, une large majorité des administrateurs du Conseil devrait être indépendante, conformément aux lois et réglementations en vigueur, ainsi qu'aux critères définis par le conseil lui-même. Par ailleurs, un administrateur indépendant ne doit pas entretenir de toute relation susceptible de compromettre, ou même de donner l'apparence de compromettre, son indépendance de jugement.

Évaluer l'indépendance

Lors de l'évaluation de l'indépendance d'un administrateur, le Conseil examine l'ensemble des faits et circonstances pertinents, en portant une attention particulière aux relations, directes ou indirectes, que celui-ci entretient avec la société, sa direction générale ou les autres administrateurs, susceptibles d'influencer son indépendance, tant réelle que perçue. Cette analyse inclut également les liens avec des entreprises entretenant des relations commerciales significatives avec la société, ainsi qu'avec des organisations à but non lucratif bénéficiant d'un soutien important de celle-ci.

La politique de la banque stipule que les administrateurs et les employés peuvent, à certains moments, détenir des informations privilégiées relatives à des faits significatifs ou à des évolutions dans les activités de la banque, qui n'ont pas encore été rendues publiques. Cela inclut toute information susceptible d'avoir un impact sur la situation ou les opérations de la banque, sauf dans les cas où sa divulgation est conforme aux exigences de ladite politique.

Par ailleurs, les initiés de la CRDB ont l'interdiction d'effectuer des transactions sur les titres du Groupe, que ce soit pour leur propre compte ou pour le compte de tiers, durant les périodes de fermeture de la fenêtre de négociation. Ils sont également tenus de préserver la stricte confidentialité de toute information sensible, non publiée et non accessible au public, obtenue dans le cadre de leurs fonctions ou autrement, et de veiller à sa protection contre toute divulgation ou tout accès non autorisé.

Nominations des membres du Conseil

Les nominations au Conseil sont effectuées au mérite, et les candidatures sont examinées selon des critères objectifs, en tenant compte des avantages de la diversité du Conseil. Un processus de sélection rigoureux est suivi en ce qui concerne la nomination des administrateurs et certains postes seniors spécifiés. Les administrateurs non exécutifs sont nommés par les actionnaires pour un mandat initial de six ans, renouvelable une fois.

Le conseil d'administration est composé à la fois d'administrateurs non exécutifs et d'administrateurs indépendants non exécutifs. Le conseil recommande des administrateurs pour nomination par les actionnaires lors des assemblées générales annuelles (AGA). Le nombre de membres du conseil d'administration est déterminé par les statuts de la banque et les exigences réglementaires. Un membre du conseil élu ou nommé par les actionnaires n'est pas autorisé à assister aux réunions du conseil ni à se voir confier des responsabilités tant qu'il n'a pas obtenu l'approbation de la Banque Centrale du Congo.

Formation et perfectionnement des membres du Conseil d'Administration

Chaque nouveau membre du conseil doit participer à un programme d'intégration conçu pour l'orienter efficacement vers la structure commerciale et organisationnelle de la banque, incluant l'ensemble du Groupe, les rôles/responsabilités du conseil et ses différents comités, la stratégie, les objectifs, les politiques, les procédures, les opérations, la Direction Générale et l'environnement commercial. Le paquet d'intégration comprend également toutes les informations nécessaires requises par un membre pour assurer une performance efficace au sein du Conseil (y compris toutes les politiques, chartes, rapports financiers récents ainsi que les lois et règlements en vigueur). Ils reçoivent des conseils complets du Secrétaire de la Société du Groupe sur le cadre de gouvernance d'entreprise.

Les membres du Conseil d'Administration sont également initiés à leurs devoirs et responsabilités fiduciaires ainsi qu'à tout autre aspect propre à l'entreprise. Par conséquent, l'objectif principal de la formation est de

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

garantir que les membres du conseil comprennent clairement leur rôle dans la gouvernance d'entreprise et qu'ils soient capables d'exercer un jugement solide et objectif sur les affaires de la banque.

Le conseil est tenu d'assurer une formation et un développement adéquats des membres par une formation continue afin de les tenir bien informés des informations cruciales pertinentes pour l'environnement commercial et de gouvernance d'entreprise. Il incombe au conseil d'effectuer un examen annuel pour identifier régulièrement les besoins en formation de chaque membre et de faciliter le développement des compétences ainsi que le développement continu de chaque membre.

Les administrateurs non exécutifs développent et rafraîchissent également leurs compétences et connaissances par le biais d'interactions et des séances d'informations périodiques avec la Direction Générale et des fonctions commerciales de la banque et du groupe, où ils sont informés des évolutions des lois et règlements, politiques et pratiques. Tous les administrateurs non exécutifs ont accès à des conseils professionnels indépendants ou des spécialistes externes afin de leur permettre d'exercer leurs fonctions lorsque l'expertise requise n'est pas possédée par les administrateurs ou le personnel actuels de la banque et du Groupe.

Une communication régulière avec les actionnaires et un dialogue continu sont essentiels pour développer et maintenir des relations efficaces avec les investisseurs, comprendre les points de vue des actionnaires et aider les actionnaires à comprendre les plans et opinions du Conseil d'Administration et de la direction. Le Conseil d'Administration maintient un dialogue régulier avec les actionnaires et estime très important de les informer sur la performance financière de la Banque. La Banque veille à publier continuellement toutes les informations pertinentes sur le marché de manière opportune, efficace et sans discrimination.

Comités du conseil d'administration

Une structure de comité efficace permet au Conseil d'aborder les domaines clés avec plus de profondeur que ce qui serait possible de faire au niveau du Conseil dans son ensemble. Les décisions concernant l'adhésion des comités et les présidents sont pris par l'ensemble du Conseil d'Administration. Les responsabilités de chaque comité et les qualifications requises pour l'adhésion à un comité sont clairement définies dans une charte écrite approuvée par le Conseil. Chaque comité doit examiner sa charte chaque année et recommander des modifications au Conseil. Tous les comités sont tenus de mettre régulièrement à jour l'ensemble du Conseil d'Administration sur leurs activités. Le rapport doit inclure les conclusions, les questions identifiées pour recommandation spécifique au Conseil, les points d'action et toute autre question jugée appropriée.

La Banque veille à maintenir un haut niveau de gouvernance d'entreprise. Les administrateurs reconnaissent également l'importance de l'intégrité, de la transparence et de la responsabilité. Au cours de l'année 2025, le Conseil a constitué quatre sous-comités pour améliorer la gouvernance d'entreprise en déléguant des tâches spécifiques du conseil principal à un groupe plus restreint et en tirant parti de la contribution des administrateurs. Le Président du comité et ses membres sont nommés chaque année parmi les membres du conseil.

Le conseil demeure collectivement responsable des décisions de tout comité et doit examiner chaque année l'efficacité et la performance des comités.

Ces sous-comités sont :

- Comité d'audit
- Comité de risque
- Comité d'éthique et de conformité
- Comité de nomination et de rémunération

Le tableau ci-dessous présente le nombre de réunions du Conseil et des Comités tenues au cours de l'année ainsi que le taux de participation des membres du Conseil.

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

No	Administrateur	Fonction	Réunion du Conseil d'Administration	Comité d'Audit	Comité de Risque	Comité d'Ethique et Conformité	Comité de Nomination et Rémunération
1	Prof. Faustine KARRANI BEE	Président	6/6			1/4	1/4
2	Mme Rama KETO BWEYA	Membre	6/6	6/6			1/4
3	Mme. Ornella IZEMENGIA BOMINE	Membre	6/6		4/4	4/4	
4	M. Jeannot OKIT'OTETE ON'AHATA	Membre	6/6		4/4	4/4	
5	M.Olivier CHRISTIAN DUTERME	Membre	6/6	6/6			3/4
6	Eng. Jameson JAMES KASATI	Membre	6/6	6/6			4/4
7	M. Charles H. DE BEAUVOIR CAREY	Membre	6/6		4/4	4/4	

* Le professeur Faustine KARRANI BEE est Président par intérim du Conseil d'Administration à partir de mai 2025. Aucun nouveau membre n'a été nommé en 2025.

Des modifications des comités du conseil ont été effectuées à partir de fin février 2025, conformément à la rotation annuelle.

Comité d'audit

Le comité assure la supervision de la fonction d'audit interne de la banque et veille à ce qu'elle dispose des ressources et du soutien nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Il examine la portée des plans d'audit interne et externe, les points significatifs relevés ainsi que les réponses de la direction. Par ailleurs, il se prononce sur la nomination et le remplacement du Directeur de l'audit interne et procède, chaque année, à l'évaluation de la performance et de l'efficacité de cette fonction.

Le Comité d'audit est également responsable de la supervision du processus de reporting financier, de veiller à ce que les systèmes de contrôle interne soient adéquats et efficaces, que les informations soient complètes et exactes et conformes aux lois, règles et réglementations applicables. Le comité d'audit du conseil examine les contrôles comptables et financiers importants de la Banque. Conformément à cette responsabilité, le comité fait le lien entre les auditeurs statutaires et la Direction.

Le comité a planifié et s'est réuni six fois (6) au cours de l'année. Le Comité d'audit est composé des membres suivants :

Nom	Fonction	Qualifications/ Discipline	Nationalité	Nombre des présences
Mme Rama KETO BWEYA*	Présidente	Juridique et Fiscal	Congolaise	6
M. Olivier CHRISTIAN DUTERME	Membre	Banque et Finances	Belge	6
Eng. Jameson JAMES KASATI	Membre	Technologies de l'Information et de la Communication	Tanzanienne	6

*Mme Rama KETO BWEYA est devenue présidente du comité d'audit fin février 2025.

Pour garantir une indépendance effective dans l'exercice de ses fonctions, le Président du comité d'audit ne siège dans aucun autre comité. Par ailleurs, le comité dispose d'une charte qui décrit sa fonction de surveillance et tous les membres de ce comité au cours de l'année sont des administrateurs non exécutifs et indépendants.

CRDB BANK DR CONGO S.A.

RAPPORT PILIER III POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025

Lors des réunions tenues au cours de l'année, le Comité a notamment examiné les points suivants :

- Les rapports financiers trimestriels présentés par la Direction, soumis au Comité d'audit pour examen, délibération et approbation ;
- Les rapports trimestriels d'audit interne
- Le plan d'audit ainsi que le budget ;
- Le plan de travail du Comité d'audit.

Comité des risques

Le comité supervise et conseille sur les expositions aux risques actuels et potentiels de la Banque ; le cadre de gestion des risques de la Banque ; la stratégie future de gestion des risques de la Banque, incluant la stratégie de gestion du capital et de la liquidité et la promotion d'une culture de sensibilisation au risque au sein de la Banque, aux côtés de politiques et procédures établies.

Le Comité des risques est composé des membres suivants :

Nom	Fonction	Qualifications/ Discipline	Nationalité	Nombre des présences
Mme. Ornella IZEMENGIA BOMINE	President	Juridique	Congolaise	4
M. Jeannot OKIT'OTETE ON'AHATA	Membre	Technologies de l'information et de la communication	Congolaise	4
M. Charles H. DE BEAUVOIR CAREY	Membre	Banque et Finance	Britannique/ Irlandaise	4

Aucun changement dans la composition du comité

Le comité de risque du Conseil s'est réuni quatre fois (4) au cours de l'année, et lors des réunions, en dehors des autres questions de la banque, la discussion principale portait sur la gestion des risques d'entreprise, les risques émergents, la révision des politiques, la révision des chartes du conseil et le plan de travail du comité de risque.

La principale responsabilité du comité des risques du conseil est la supervision des risques par la banque et doit régulièrement fournir au Conseil l'ensemble des informations nécessaires pour comprendre tous les risques majeurs de la banque, leur relation avec la stratégie bancaire et la manière dont ces risques sont pris en compte. Ces questions ont été examinées lors des différentes réunions, de même que les aspects liés à la conformité de la banque, notamment le respect du code de conduite, la déclaration de conformité ainsi que l'observation de l'ensemble des limites internes établies par le Conseil.

Comité d'éthique et de conformité

Le Comité d'éthique et de conformité assiste le Conseil dans l'exercice effectif de ses responsabilités, à définir et superviser le contrôle éthique et de conformité de CRDB Bank DR Congo S.A, à veiller à ce que la direction dispose de systèmes et de pratiques appropriés pour opérer efficacement dans les limites réglementaires et approuvées par le conseil.

Nom	Fonction	Qualifications/ Discipline	Nationalité	Nombre des présences
M. Jeannot OKIT'OTETE ON'AHATA*	Président	Technologies de l'information et de la communication	Congolaise	4
M. Charles H. DE BEAUVOIR CAREY	Membre	Banque et Finance	Irlandaise	4
Mme. Ornella IZEMENGIA BOMINE	Membre	Juridique	Congolaise	4

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

Prof. Faustine KARRANI BEE **	Membre	Economie	Tanzanienne	1
-------------------------------	--------	----------	-------------	---

* M. Jeannot OKIT'OTETE ON'AHATA est devenu président du comité en mars 2025, remplaçant M. Charles H. DE BEAUVOIR CAREY

** Le Professeur Faustine KARRANI BEE est devenu présidente par intérim du conseil à partir de mars 2025.

Le comité d'éthique et de conformité du conseil s'est réuni quatre fois (4) au cours de l'année, et lors des réunions, en dehors des autres questions de la banque, la discussion principale portait sur la revue de la conformité de la banque aux risques AML, la revue des politiques, et le plan de travail de conformité.

Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération du Conseil d'administration est chargé d'assurer la supervision et de veiller à l'existence d'une composition adéquate du Conseil et de la direction. Il couvre également les aspects liés à la rémunération, aux questions du personnel, à la gouvernance ainsi qu'au bon fonctionnement des processus de ressources humaines de la Banque.

Ce Comité a été institué afin de permettre un examen approfondi des questions complexes relatives aux nominations et à la rémunération, distinctement des autres comités du Conseil.

Noms	Fonction	Qualifications/ Discipline	Nationalité	Nombre des présences
Prof. Faustine KARRANI BEE	Président	Economie	Tanzanien	1
Olivier CHRISTIAN DUTERME	Président intérimaire	Banque et Finance	Belge	3
Mme. Rama KETO BWEYA	Membre	Juridique et fiscal	Congolaise	1
Eng. Jameson JAMES KASATI	Membre	Technologies de l'information et de la communication	Tanzanien	4

*Le Professeur Faustine KARRANI BEE a pris le poste de Président par intérim du Conseil en mai 2025, après la démission du Dr Fred Msemwa.

**Mme Rama KETO BWEYA a été nommée présidente du Comité d'audit fin février 2025 et n'était plus membre du Comité des Nominations et Rémunérations.

Le Comité de nomination et de rémunération du conseil s'est réuni quatre fois (4) au cours de l'année et a eu à discuter des points suivants ;

Les rapports trimestriels relatifs aux ressources humaines ont été présentés par la direction, sollicitant la délibération et l'approbation du Comité de nomination et de rémunération du Conseil d'administration. Le Comité a également examiné les propositions de recrutement au niveau de la Direction Générale, ainsi que l'approbation du dispositif de liaison consultative du Conseil. Par ailleurs, le plan de travail annuel du Comité de nomination et de rémunération a été présenté.

Le Conseil d'administration dispose d'un mécanisme efficace d'évaluation continue de ses performances. Cette évaluation porte sur l'efficacité globale du Conseil, le fonctionnement de ses comités, ainsi que les contributions individuelles des administrateurs sur une base annuelle.

BILAN AUX 31 DECEMBRE 2025 ET 31 DECEMBRE 2024
(Exprimés en milliers de Francs Congolais - FC)

<u>ACTIF</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
<u>Trésorerie et opérations interbancaires</u>			
Caisses et Banque Centrale du Congo	4	35 780 368	20 747 184
Créances sur les établissements de crédit	5	24 240 578	54 016 897
Banques prêts marché monétaire	6	<u>80 399 152</u>	<u>100 351 719</u>
		<u>140 420 098</u>	<u>175 115 800</u>
<u>Opérations avec la clientèle</u>			
Découverts et autres crédits à la clientèle	7	109 726 858	6 665 027
<u>Comptes des tiers et régularisations</u>			
Régularisations de l'actif	8	5 587 614	2 705 283
<u>Valeurs immobilisées</u>			
Valeurs immobilisées nettes incorporelles et corporelles	9	24 500 366	20 176 151
Garantie et cautionnement	10	<u>1 083 060</u>	<u>1 073 852</u>
		<u>25 583 426</u>	<u>21 250 003</u>
TOTAL ACTIF		<u>281 317 996</u>	<u>205 736 113</u>

Les notes 1 à 28 font partie intégrante des états financiers annuels.

BILAN AUX 31 DECEMBRE 2025 ET 31 DECEMBRE 2024
(Exprimés en milliers de Francs Congolais - FC)

<u>PASSIF</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
<u>Trésorerie et opérations interbancaires</u>			
Correspondants Ordinaires	11	65 470 952	56 981 624
Découverts		-	-
		<u>65 470 952</u>	<u>56 981 624</u>
<u>Opérations avec la clientèle</u>			
Dépôts de la clientèle à vue	12	79 483 335	20 690 401
Dépôts à terme	13	<u>25 615 771</u>	<u>5 056 457</u>
		<u>105 099 106</u>	<u>25 746 858</u>
<u>Comptes des tiers et de régularisation</u>			
Comptes de régularisations du passif	14	<u>15 946 484</u>	<u>26 350 590</u>
<u>Capitaux permanents</u>			
Fonds propres			
Capital	15	92 270 368	80 000 000
Report à nouveau	16	(17 290 057)	(6 089 473)
Résultat de la période		8 256 956	(11.200.584)
Plus-value de réévaluation	17	1 124 696	1 493 225
Provision pour reconstitution du capital		<u>5 858 203</u>	<u>32 309 080</u>
		<u>90 220 166</u>	<u>96 512 248</u>
Autres ressources permanentes		<u>4 362 781</u>	<u>-</u>
Autres			
Provision générale	18	<u>218 507</u>	<u>144 793</u>
Total Capitaux permanents		<u>94 801 454</u>	<u>96 657 041</u>
TOTAL PASSIF		<u>281 317 996</u>	<u>205 736 113</u>

CRDB BANK DR CONGO S.A.**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

Les notes 1 à 28 font partie intégrante des états financiers annuels.

COMPTE DE RESULTAT
POUR LES PERIODE CLOSE 31 DECEMBRE 2025 ET AU
31 DECEMBRE 2024
(Exprimés en milliers de Francs Congolais - FC)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	19	16 622 966	9 250 828
Produits sur opérations avec la clientèle	20	6 822 110	195 515
Produits sur opérations bancaires diverses	21	(5 203 900)	6 822 437
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	22	(3 436 869)	(314 337)
Charges sur opérations avec la clientèle	23	<u>(1 310 212)</u>	<u>(116 684)</u>
Produit net bancaire		13 494 095	15 837 759
Charges générales d'exploitation	24	(12 186 565)	(7 160 934)
Charges de personnel	25	(12 802 067)	(9 957 006)
Impôts et taxes		<u>(46 189)</u>	<u>(53 858)</u>
Résultat brut d'exploitation		(11 540 726)	(1 334 039)
Dotations aux amortissements	26	<u>(4 164 599)</u>	<u>(4 432 599)</u>
Résultat courant avant impôt et exceptionnel		(15 705 325)	(5 766 638)
Reprise de la dotation pour reconstitution du capital		26 353 836	(5 125 081)
Dotations aux provisions de la clientèle	27	(1 560 732)	(146 177)
Résultat exceptionnel		<u>560 050</u>	<u>-</u>
Résultat courant avant impôt		9 647 829	(11 037 896)
Impôt sur le bénéfice et profit	28	<u>(1 390 873)</u>	<u>(162 688)</u>
Résultat de la période		<u>8 256 956</u>	<u>(11 200 584)</u>

CRDB BANK DR CONGO S.A.

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

Les notes 1 à 28 font partie intégrante des états financiers annuels.

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
POUR LES PERIODES CLOSES
AU 31 DECEMBRE 2025 ET AU 31 DECEMBRE 2024
(Exprimés en milliers de Francs Congolais - FC)**

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
<u>Activités d'exploitation</u>		
Produit net bancaire	14 336 440	15 837 759
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(29 567 949)	(21 604 397)
Dépôts des correspondants ordinaires	(24 673 702)	104 918 668
Prêts et avances accordées à la clientèle	(103 061 831)	(6 665 027)
Dépôts de la clientèle	79 352 248	23 267 772
Diverses régularisations du passif	(11 517 512)	2 430 765
Autres flux de trésorerie	-	(1 066 351)
Impôt sur le bénéfice	(1 390 873)	(162 688)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	<u>(76 523 179)</u>	<u>116 956 501</u>
<u>Activités d'investissement</u>		
Acquisitions/cessions d'immobilisations	(7 492 406)	(5 574 295)
Flux de Trésorerie net provenant des activités d'investissement	<u>(7 492 406)</u>	<u>(5 574 295)</u>
<u>Activités de financement</u>		
Émission d'actions	12 270 368	-
Emprunts reçus	4 362 781	-
Flux de Trésorerie net provenant des activités de financement	<u>16 633 149</u>	<u>=</u>
Variations nettes de liquidités et équivalent	<u>(67 382 436)</u>	<u>13 995 214</u>
Liquidités et équivalents de liquidités au début de l'exercice	118 134 176	1 933 704
Impact des variations des taux de change sur la trésorerie	24 197 406	4 818 266
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	<u>74 949 146</u>	<u>118 134 176</u>

Les notes 1 à 28 font partie intégrante des états financiers annuels.

**ETAT DE VARIATION DE CAPITAUX
PROPRES AU 31 DECEMBRE 2025
(Exprimés en Milliers de Francs Congolais - FC)**

<u>Rubrique</u>	<u>Au 1^{er} janvier 2025</u>	<u>Augmentation</u>	<u>Diminution</u>	<u>Solde au 31 Décembre 2025</u>
Capital	80 000 000	12 270 368	-	92 270 368
Réserves légales	-	-	-	-
Réserve statutaire	-	-	-	-
Report à nouveau	(6 089 473)	(11 200 584)	-	(17 290 057)
Résultat de l'exercice	(11 200 584)	8 256 956	(11 200 584)	8 256 956
Plus-value de réévaluation	1 493 225	-	(368 530)	1 124 696
Provisions pour reconstitution du capital	<u>32 309 080</u>	-	<u>(26 450 877)</u>	<u>5 858 203</u>
Total	<u>96 512 248</u>	<u>20 527 324</u>	<u>(26 819 407)</u>	<u>90 220 166</u>

Les notes 1 à 28 font partie intégrante des états financiers annuels.

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2025**

1. ACTIVITES ET REGIME FISCAL

CRDB BANK DR CONGO S.A a été constituée en République Démocratique du Congo en 2022 en vertu de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE. La banque est constituée conformément à la législation de la République Démocratique du Congo telle que stipulée par l'Ordonnance-Loi n°72/004 du 14 janvier 1972 relative à la protection de l'épargne et au contrôle des intermédiaires financiers, telle que modifiée par la loi n°003/2002 du 2 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

La banque offre au grand public une gamme complète de services de trésorerie pour les entreprises et les particuliers, ainsi que d'autres services bancaires divers. CRDB BANK DR CONGO S.A. est détenue par CRDB BANK Plc, IFU et NORFUND. CRDB BANK Plc est une banque commerciale constituée en Tanzanie et cotée à la Bourse de Dar Es Salaam.

La banque est régie par le régime de droit commun en matière fiscale.

2. PRINCIPALES REGLES COMPTABLES APPLIQUEES

Les principales règles comptables appliquées se résument comme suit :

2.1. Présentation des états financiers

Les états financiers comprennent le bilan, le compte de résultat, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie, ainsi que les notes explicatives qui comprennent un résumé des principales conventions comptables.

Les états financiers sont préparés, à l'exception de la réévaluation des immobilisations, selon la méthode conventionnelle du coût historique et conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo pour le secteur bancaire, complétés par les instructions et directives de la Banque Centrale du Congo.

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

2.2. Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en Franc Congolais aux taux de change proches de ceux applicables par le système bancaire à la date de la transaction.

Les gains ou pertes de change réalisés au cours de l'exercice sur les opérations commerciales sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs monétaires sont convertis en Franc Congolais aux taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

2.3. Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition corrigé par l'application des dispositions de l'Ordonnance-Loi n°89/017 du 18 février 1989 relative à la réévaluation obligatoire des immobilisations des entreprises en République Démocratique du Congo. Pour permettre aux entreprises de réévaluer les immobilisations, le ministère des Finances publie les coefficients légaux applicables à la fin de chaque exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la valeur comptable des immobilisations à un taux annuel fondé sur la durée de vie utile estimée.

La banque a retenu pour ses principaux actifs immobilisés les durées de vie ci-après :

Immeubles	40 ans
Matériels et mobiliers	10 ans
Matériels informatiques	5 ans
Matériels roulants	5 ans

2.4. Provisions

Selon l'Article 3 du Décret n°04/049 du 20 mai 2004 complétant l'Ordonnance-Loi n°77-332 du 20 novembre 1977 fixant les modalités d'application obligatoire du Plan Comptable Général Congolais, une provision réglementée dénommée « Provision pour la Reconstitution du Capital Social » est constituée afin de préserver les fonds propres des Etablissements de Crédit et de Microfinance.

Le montant de la dotation au titre de cette provision est déterminé sur la base de la contrevaieur en Francs Congolais du capital social exprimée dans une monnaie étrangère de référence.

Ce montant représente la différence négative entre l'équivalent au taux de change de clôture et l'équivalent au taux de change d'ouverture après prise en compte du gain de réévaluation généré au cours de l'exercice comptable.

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

Cette provision est déductible fiscalement et ne peut être utilisée pour augmenter le capital social que dans les conditions suivantes :

- La provision doit être certifiée par un Commissaire aux comptes ;
- Elle doit faire l'objet d'une déclaration comme revenus.

En cas d'augmentation du capital social en cours d'exercice, les taux de change applicables seront ceux de la date de l'augmentation de capital et de la clôture de la période concernée.

Les provisions sur les créances sont constituées conformément à l'Instruction n°16, Modification n°3 de la BANQUE CENTRALE DU CONGO applicable depuis le 29 novembre 2019.

3. TAUX DE CHANGE

Les taux de conversion au 31 décembre 2025 se présentent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
USD	2 181,4	2 845,1
EUR	2 569,3	2 991,7
TZS	0,9	1,2

4. CAISSES ET BANQUE CENTRALE DU CONGO

Les avoirs en caisses sont détaillés comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Caisses en monnaie locale	2 305 589	399 783
Caisses en monnaies étrangères (a)	5 668 278	5 769 591
Banque Centrale du Congo (BCC) (b)	10 690 806	4 377 810
Placement BTR auprès de la BCC (c)	<u>17 115 695</u>	<u>10 200 000</u>
Total	<u>35 780 368</u>	<u>20 747 184</u>

(a) Les caisses en monnaies étrangères sont principalement constituées des encaisses en USD pour l'équivalent de FC 10,7 milliards (USD 4,3 million) et en EUR pour l'équivalent de FC 0.11 million (EUR 33,1 mille).

(b) Cette rubrique est constituée des avoirs logés auprès de la BANQUE CENTRALE DU CONGO.

(c) Il s'agit de deux placements effectués auprès de la BANQUE CENTRALE DU CONGO au taux de 17,5% dont le premier d'un montant de FC 17,1 milliards pour une maturité de 28 jours.

CRDB BANK DR CONGO S.A.

RAPPORT PILIER III POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025

5. CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les créances sur les établissements de crédit sont détaillées comme suit :

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Placements	(a)	13 114 520	31 331 005
Comptes ordinaires en monnaie locale	(b)	81 344	815 592
Comptes ordinaires en devises étrangères	(c)	<u>11 044 714</u>	<u>21 870 300</u>
Total		<u>24 240 578</u>	<u>54 016 897</u>

(a) Cette rubrique comprend les placements en Dollars Américains effectués auprès de CRDB BANK BURUNDI S.A. pour FC 13,1 milliards (USD 6 millions).

(b) Cette rubrique est essentiellement constituée des avoirs logés auprès de CITIBANK CONGO pour FC 81,3 millions.

(c) Cette rubrique est principalement constituée des avoirs logés auprès de CRDB BANK Plc pour FC 11,0 milliards (USD 6,0 millions).

6. BANQUES PRETS MARCHE MONETAIRE

Les banques prêts marché monétaire sont détaillées comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Bons USD	51 032 450	84 202 273
Bons CDF	<u>29 366 702</u>	<u>16 149 446</u>
Total	<u>80 399 152</u>	<u>100 351 719</u>

Les banques prêts marché monétaire sont constituées des portefeuilles d'investissement d'une valeur de FC 80,4 milliards, dont essentiellement les bons du trésor libellés en USD pour FC 51,0 milliards (USD 25,3 millions) et en FC pour 29,4 milliards.

CRDB BANK DR CONGO S.A.**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025****7. CREDITS A LA CLIENTELE**

Cette rubrique comprend les avances à court, moyen et long termes accordées par la banque à la clientèle. Elles se présentent de la manière suivante :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Créances à court terme	16 339 126	1 587 152
Créances à moyen terme	52 478 032	435 189
Découverts	42 386 624	<u>4 642 685</u>
Total brut	<u>111 203 782</u>	<u>6 665 027</u>
Provision sur créances	<u>(1 476 924)</u>	-
Crédits nets	<u>109 726 858</u>	<u>6 665 027</u>

8. REGULARISATION DE L'ACTIF

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Charges payées d'avance (a)	1 684 062	1 434 967
Impôts et taxes déductibles (b)	715 525	932 861
Autres (c)	<u>3 188 027</u>	<u>337 455</u>
Total	<u>5 587 614</u>	<u>2 705 283</u>

(a) Cette rubrique est constituée des loyers, assurances et autres frais payés d'avance.

(b) Il s'agit de crédit de TVA résultant de la TVA déductible.

(c) Il s'agit d'articles d'opérations client en attente de compensation

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations nettes sont détaillées comme suit (en milliers) :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations corporelles	Matériels et mobilier	Immobilisations en cours	Total
Valeurs brutes au 1 ^{er} janvier 2025	7 655 908	14 696 818	598 232	3 788 607	26 739 565
Acquisitions	191 662	5 449 237	425 759	1 174 799	7 241 456
Reclassement	-	431 397	-	(431 397)	-
Capitalisation	-	-	-	-	-
Régularisations	<u>1 778 095</u>	-	-	<u>(162 209)</u>	<u>1 615 887</u>
Valeurs brutes au 31 décembre 2025	<u>9 625 665</u>	<u>20 577 452</u>	<u>1 023 991</u>	<u>4 369 800</u>	<u>35 596 908</u>
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier 2025	(3 193 261)	(3 296 412)	(73 741)	-	(6 563 414)
Dotation	(1 662 851)	(2 808 801)	(61 476)	-	(4 533 128)
Régularisations	-	-	-	-	-
Réévaluations					
Amortissements cumulés au 31 décembre 2025	<u>(4 856 112)</u>	<u>(6 105 213)</u>	<u>(135 217)</u>	<u>-</u>	<u>(11 096 542)</u>
VNC Au 31 décembre 2025	<u>4 769 553</u>	<u>14 472 239</u>	<u>888 773</u>	<u>4 369 800</u>	<u>24 500 366</u>

10. GARANTIE ET CAUTIONNEMENT

Cette rubrique a enregistré les garanties locatives versées par la banque pour l'occupation des bâtiments abritant le siège, certaines agences et distributeurs automatiques des billets de la banque.

11. COMPTES A VUE CORRESPONDANTS

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Comptes à vue correspondants étrangers	54 539 762	42 734 608
Comptes à vue correspondants locaux	<u>10 931 190</u>	<u>14 247 016</u>
Total	<u><u>65 470 952</u></u>	<u><u>56 981 624</u></u>

12. DEPOTS DE LA CLIENTELE A VUE

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Comptes courants (a)	67 887 588	17 641 558
Comptes épargnes (b)	<u>11 595 747</u>	<u>3 048 843</u>
Total	<u><u>79 483 335</u></u>	<u><u>20 690 401</u></u>

CRDB BANK DR CONGO S.A.

RAPPORT PILIER III POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025

13. DEPOTS A TERME

Cette rubrique est principalement constituée des dépôts à terme au 31 décembre 2025 d'une valeur de FC 25 616 millions.

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Dépôts à terme de 3 mois	7 292 638	57 039
Dépôts à terme de 6 mois		2 399 187
Dépôts à terme de 12 mois	<u>18 323 133</u>	<u>2 600 231</u>
Total	<u>25 615 771</u>	<u>5 056 457</u>

14. COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Provisions OCC/BIVAC		472 225	31
Actionnaires et associés	(a)	10 016 026	22 854 748
Provision IBP	(b)	1 454 469	297 511
TVA à payer		-	332 911
Sommes à verser aux régies financières	(c)	1 302 952	866 660
Charges à payer	(d)	1 311 595	1 101 615
Valeurs à payer paie agents de l'état		1 344 491	895 336
Autres		<u>44 726</u>	<u>1 778</u>
Total		<u>15 946 484</u>	<u>26 350 590</u>

- (a) La rubrique « Actionnaires et associés » se rapporte à la dette envers l'Actionnaire CRDB BANK Plc relative à la prise en charge les dépenses de la constitution de CRDB BANK DR CONGO S.A.
- (b) Il s'agit de la provision IBP à payer constituée au 31 décembre 2025.
- (c) Les sommes à verser aux régies financières sont constituées des impôts sur les rémunérations et les cotisations sociales (IPR, IERE, CNSS, INPP) du mois de décembre pour un montant de FC 0,5 milliards, des impôts antérieurs collectés à l'égard des institutions publiques de FC 0.8 milliards ainsi que des collectes de la RSC de FC 4,7 millions.
- (d) Les charges à payer sont constituées de frais de prime de fidélité (gratification contractuelle) pour FC 0,61 milliards et des charges provisionnées relatives aux frais de communication et factures fournisseurs pour FC 0,73 milliards.

CRDB BANK DR CONGO S.A.

RAPPORT PILIER III POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025

15. CAPITAL

Le capital de la banque est représenté par 400.000 actions réparties de la manière suivante entre les actionnaires :

<u>Actionnaires</u>	<u>Adresse</u>	<u>Nombre d'actions détenues</u>	<u>Part détenue en %</u>
CRDB BANK Plc	Tanzanie	220 000	55,0%
IFU	Danemark	90 000	22,5%
NORFUND	Norvège	<u>90 000</u>	<u>22,5%</u>
Total		<u>400 000</u>	<u>100,0%</u>

Un prépaiement (Capital appelé non libéré) a été effectué au premier semestre 2025 par l'Actionnaire majoritaire d'un montant de USD 5,5 millions (FC 12 270 368).

16. REPORT A NOUVEAU

Le report à nouveau au 31 décembre 2025 est constitué des pertes des exercices 2024 et 2023 qui ont été reportés suivant la décision de l'Assemblée Générale.

17. PLUS-VALUE DE REEVALUATION

La plus-value de réévaluation légale s'analyse de la manière suivante :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Au 1 ^{er} janvier	1 493 225	503 834
Plus-value de réévaluation	<u>(368 529)</u>	<u>989 391</u>
Total	<u>1 124 696</u>	<u>1 493 225</u>

18. PROVISIONS GENERALES

Les provisions générales comprennent la provision sur les créances saines constituée conformément à l'Instruction n°16, Modifications n°3 de la BANQUE CENTRALE DU CONGO.

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

19. PRODUITS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires sont constitués des intérêts sur bons du trésor d'un montant de FC 15,127 millions et des intérêts d'un montant de FC 1,495 millions, perçus sur les placements.

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts sur les bons du trésor	15 127 537	6261 985
Intérêts perçus sur les placements	<u>1 495 429</u>	<u>2988 843</u>
Total	<u>16 622 966</u>	<u>9 250 828</u>

20. PRODUITS SUR OPERATIONS BANCAIRES DIVERSES

Les produits sur opérations bancaires diverses sont constitués de :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts sur crédits à la clientèle	4 682 584	43 091
Commissions sur crédits à la clientèle	<u>2 139 526</u>	<u>152 424</u>
Total	<u>6 822 110</u>	<u>195 515</u>

21. PRODUITS SUR OPERATIONS BANCAIRES DIVERSES

Les produits sur opérations bancaires diverses sont constitués des éléments ci-dessous :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Différence de change	(8 548 891)	5 391 262
Autres commissions	346 905	209 887
Commissions de tenue des comptes	639 874	290 171
Commissions sur retrait espèces	543 716	154 090
Commissions sur transfert	1 532 745	777 027
Produits sur moyens de paiement	98 640	-
Commissions sur visa et certification de chèques	171 242	-
Produits accessoires	<u>11 869</u>	<u>-</u>
Total	<u>(5 203 900)</u>	<u>6 822 43</u>

22. CHARGES SUR OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES

Les charges sur opérations de trésorerie et interbancaires sont constituées des intérêts sur emprunt d'un montant de FC 2,8 milliards payés aux correspondants, notamment CRDB BANK TANZANIA et ECOBANK DRC et Bank pour les transactions relatives aux comptes nostro. Le montant de 0,2 milliard de CDF correspond aux intérêts d'emprunt avec FPM. Elles sont détaillées comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts sur emprunts et comptes à terme	3 018 796	80 480
Commissions sur comptes à vue	<u>418 073</u>	<u>233 857</u>
Total	<u>3 436 869</u>	<u>314 337</u>

23. CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Les charges sur opérations avec la clientèle sont essentiellement constituées des intérêts dus sur les comptes ordinaires. Elles sont détaillées comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts sur autres comptes à vue	1 233	34 672
Intérêts sur dépôts à terme à 1 mois au plus	87 697	-
Intérêts sur dépôts à terme à 3 mois au plus	10 671	-
Intérêts sur dépôts à terme à 6 mois au plus	41 557	39 845
Intérêts sur dépôts à terme à 9 mois au plus	62 656	-
Intérêts sur dépôts à terme à 12 mois au plus	1 012 746	-
Intérêts sur dépôts ordinaires	<u>93 652</u>	<u>42 167</u>
Total	<u>1 310 212</u>	<u>116 684</u>

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

24. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Honoraires d'audit	(a)	808 659	63 784
Dépenses du Conseil d'Administration	(b)	1 219 791	1 106 782
Entretien et maintenance bâtiments		263 220	149 947
Télécommunications	(c)	993 780	864 049
Fournitures et maintenance informatique (d)		1 154 699	326 819
Honoraires avocats et consultants		413 539	484 161
Imprimés et fournitures		202 658	91 444
Représentation et réceptions		32 769	67 961
Carburant automobiles et groupes électrogènes		16 315	20 180
Gardiennage		1 072 113	482 678
Assurances		283 840	187 059
Loyers(e)		2 992 736	1 615 882
Publicité		1 116 594	619 352
Frais d'entretien et maintenance véhicules		189 776	72 433
Poste et colis		86 506	4 424
Charges d'abonnement		257 930	178 318
Frais de voyage intérieur et extérieur(f)		<u>1 081 640</u>	<u>825 661</u>
Total		<u>12 186 565</u>	<u>7 160 934</u>

- (a) Il s'agit des honoraires d'audit payés au Commissaire aux comptes CAAF RDC SAS et frais de surveillance prudentielle exercice 2025.
- (b) Il s'agit des coûts engagés pour les réunions du Conseil d'Administration tenues en 2025.
- (c) Ces charges représentent les frais de communication relatifs à la connexion internet.
- (d) Il s'agit des Licences de logiciel réglées pendant l'année en 2025.
- (e) Il s'agit des coûts pour la location des locaux de la banque.
- (f) Ces charges représentent les frais encourus pour soutenir la logistique et le transport du personnel dans le cadre d'engagements commerciaux.

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

25. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se répartissent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunérations	9 600 025	7 263 235
Avantages en nature	71 492	97 308
Charges sociales	1 911 936	1 776 747
Formation du personnel	131 234	167 222
Frais de transport du personnel	31 945	8 630
Frais médicaux assurance	612 174	336 407
Autres	<u>443 261</u>	<u>307 457</u>
Total	<u>12 802 067</u>	<u>9 957 006</u>

26. DOTATION POUR RECONSTITUTION DU CAPITAL

La dotation pour reconstitution du capital résulte de l'actualisation des éléments des fonds propres tenus en devises étrangères. La variation importante du solde au 31 décembre 2025 est expliquée par l'appréciation du Franc Congolais par rapport au Dollar Américain.

27. IMPOT SUR LE BENEFICE ET PROFIT

Le montant correspond soit au 30% sur le bénéfice fiscal soit à 1% du chiffre d'affaires. Quant à l'IBP de 2025, il correspond à 30% du bénéfice fiscal déduit de 60% sur base des dispositions relatives à l'apurement des pertes des exercices antérieurs.

28. PASSIFS EVENTUELS

Contrôles fiscaux

Le contrôle fiscal de l'exercice 2024 est en cours. A ce stade, il est difficile de présager l'impact que ledit contrôle pourrait avoir sur les états financiers au 31 décembre 2025.

CRDB BANK DR CONGO S.A.

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

ANNEXES DU RAPPORT SUR LE PILIER III

TABLEAU I : FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Montant en unités de Francs Congolais

	Décembre 2025	Septembre 2025	Juin 2025	Mars 2025
Fonds Propres de base (FP de base) ou Tier 1 (1) = (2) + (3)	100 383 278 716	97 383 036 679	104 389 155 716	104 230 136 317
Fonds propres de catégorie 1 (actions ordinaires et assimilées de T1) (2)	100 383 278 716	97 383 036 679	104 389 155 716	104 230 136 317
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (autres éléments de T1) (3)				
Fonds propres complémentaires (Tier 2) (4)	1 124 695 559	1 493 225 061	1 493 225 061	1 493 225 062
Fonds propres réglementaires (5) = (1) + (4)	101 507 974 275	98 876 261 740	105 882 380 777	105 723 361 379

CRDB BANK DR CONGO S.A.

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

TABLEAU II : DONNÉES PRUDENTIELLES

Montant en unités de Francs Congolais

	Décembre 025	30/09/2025	30/06/2025	31/03/2025	NORMES REGLEMENTAIRES
Risques de crédit	207 330 594 541	237 917 613 969	160 016 858 615	154 236 946 998	
Risque opérationnel	19 163 809 587	8 831 966 928	8 831 966 928	8 831 966 928	
Risque de marché	3 756 392 266	1 225 549 912	18 792 676 655	46 477 257 090	
TOTAL DES RISQUES BANCAIRES R = R1+R2+R3	230 250 796 394	247 975 130 808	187 641 502 198	209 546 171 016	
Ratio de solvabilité FPB catégorie 1 (Tier 1) en %	43.60%	38.51%	55.17%	49.74%	≥6%
Ratio de solvabilité des fonds propres additionnels de catégorie 1 ≤ 1,5 %	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	≤1.5%
Ratio de solvabilité Fonds propres de Base en %	43.60%	38.51%	55.17%	49.74%	≥7.5%
Ratio de solvabilité Fonds Propres Complémentaires en % ≤ 2,5 %	0.49%	0.5%	0.82%	0.71%	≤2.5%
Ratio de solvabilité global en % ≥ 10 %	44.09%	39.0%	55.99%	50.45%	≥10%
Coussin de conservation des Fonds propres (Première année) en % ≥ 0,75 %	37.60%	32.51%	49.17%	43.74%	≥0.75%
Coussin de conservation des fonds propres ≥ 1,5 % (deuxième année)	37.60%	32.51%	49.17%	43.74%	≥1.5%
Coussin de conservation des fonds propres ≥ 2,5 % (troisième année)	37.60%	32.51%	49.17%	43.74%	≥2.5%
Coussins contracycliques	81.19%	71.03%	104.35%	93.48%	[0% à 2,5%]
Coussin systémique	81.14%	70.98%	104.30%	93.43%	[1% à 2%]
Ratio de solvabilité global + l'ensemble des coussins	44.09%	38.99%	55.99%	50.45%	≥11.25%
RATIO DE LEVIER	36.12%	32.89%	39.61%	47.73%	≥5%
RATIO DE SURVEILLANCE POSITION DE CHANGE GLOBAL (valeur absolue)	3.13%	2.00%	8.00%	6.50%	≤15%
COEFFICIENT DE TRANSFORMATION	526.93%	625.00%	607.95%	612.82%	≥80%

CRDB BANK DR CONGO S.A.**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

RATIO DE LIQUIDITÉ EN MONNAIE NATIONALE	117.69%	155.00%	118.78%	135.00%	≥100%
RATIO DE LIQUIDITE EN MONNAIES ENTRANGERES	606.86%	243.00%	111.90%	258.00%	≥100%
RATIO DE LIQUIDITÉ GLOBALE	170.83%	168.00%	157.96%	159.30%	≥100%
Solde de Trésorerie	62 899 184 775	111 234 084 956	109 816 962 263	89 155 979 128	
Refinancement auprès de la BCC	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
RATIO DE DIVISION DES RISQUES (Grands risques)	19.45%	0.00%	0.00%	0.00%	≤800%
Résultat net de l'exercice/Total Actif (ROA)	3.4%	-1.52%	-1.55%	-1.53%	
Résultat net de l'exercice/Fonds propres de base (ROE)	9.4%	-4.74%	-3.76%	-3.10%	
Charges du personnel/charges de structure	41.62%	40.85%	41.43%	38.35%	
Charges de structure/Produit Net Bancaire	76.12%	116.88%	116.85%	178.00%	

Note

Le point fort reste l'appréciation globale des ratios liés au capital. L'actif pondéré par les risques et les fonds propres de base catégorie 1 n'ont pas enregistré de mouvements significatifs jusqu'en décembre 2025. La Banque a enregistré un bénéfice à la fin de la période, ce qui a entraîné une rentabilité des actifs et une rentabilité des capitaux propres positives de 3,4 % et 9,4 % respectivement.

CRDB BANK DR CONGO S.A.

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

TABLEAU III : QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DES BANQUES (A)

Montant en unités de Francs Congolais

	Décembre 2025	Septembre2025	Juin2025	Mars2025
Créances nettes à surveiller (1)	11 245 492 343	4 710 566 453	1 531 570 653	-
Créances pré douteuses nettes (2)	1 728 018 273	178 930 143	-	-
Créances douteuses nettes (3)	73 141 476	-	-	-
Créances compromises (4)	-	-	-	-
Provisions pour créances en souffrance (5)	523 338 705	155 104 998	47 856 647	-
Créances en souffrance brute (6) = (1) +(2) +(3) +(4) +(5)	13 569 990 797	5 044 601 594	1 579 427 300	-
Créances en souffrance nette (7) = (1) + (2) + (3) + (4)	13 046 652 092	4 889 496 596	1 531 570 653	-
Taux de provisionnement des créances en souffrance (8) = (5) / (6)	3.9%	3.1%	3.0%	0.0%
Total des créances nettes (9)	109 726 858 188	96 565 739 572	45 035 346 084	11 831 756 538
Total des créances brutes (10)	111 203 781 630	97 616 990 485	45 230 918 670	11 874 980 641
Fonds propres de base (11)	100 709 676 591	97 383 036 679	104 389 155 716	104 230 136 317
Part des créances brutes en souffrance/Total des créances brutes (12) = (6) / (10) en %	12.2%	5.2%	3.5%	0.0%
Part des créances en souffrance nettes/Total des créances brutes (13) = (7) / (10) en %	11.9%	5.1%	3.4%	0.0%
Part des créances en souffrance nettes/fonds propres de base (14) = (7) / (11) en %	13.0%	5.0%	1.5%	0.0%
Créances non performantes nettes (15) = (2) + (3) + (4)	1 801 159 749	178 930 143	-	-
Part des créances non permanentes nettes/Total des créances nettes (16) = (15) / (9) en %	1.6%	0.2%	0.0%	0.0%
Volume de créances restructurées ou rééchelonnées	-	-	-	-
Total créances radiées et sorties du bilan	-	-	-	-

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

Note

Identification des crédits

Bien que la classification des créances soit encadrée par des règles strictes, le département de gestion du risque de crédit peut, de sa propre initiative et après délibération, procéder à une dégradation d'un prêt, même en l'absence d'impayés, notamment en présence de :

- Signes de détérioration du risque ;
- Événements exceptionnels tels que des catastrophes naturelles, des épidémies ou tout autre choc affectant le secteur d'activité de l'emprunteur.

Conformément à l'Instruction n°16 (amendement n°3), les créances sont classées en deux grandes catégories :

- Les créances saines ;
- Les créances en souffrance.

Les créances en souffrance correspondent aux créances dont le recouvrement ne s'effectue pas conformément aux dispositions contractuelles, ou celles détenues sur des contreparties dont la capacité à honorer intégralement leurs engagements actuels et futurs suscite des incertitudes.

Les créances en souffrance se subdivisent en deux catégories :

- Les créances à surveiller ;

Les créances non performantes.

Classification et disposition des crédits budgétaires

Dans la classification et l'octroi des prêts, la Banque applique les règles énoncées dans l'Instruction 16, modification 3 de la BCC. Chaque exposition au crédit est soigneusement classée et provisionnée par la suite, selon le principe de contagion.

La Banque applique la classification et le provisionnement des prêts selon l'approche de perte attendue, en particulier comme recommandé dans le GCEC et la norme IFRS 9.

CRDB BANK DR CONGO S.A.

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

TABLEAU IV : QUALITÉ DU PORTEFEUILLE (B)

RUBRIQUE	CREDIT SAIN NET	PROVISION (2)	À SURVEILLER (3)
1. Crédits par terme	96 680 206 095	953 584 737	11 245 492 343
Crédits à long terme	40 364 183 191	407 719 022	-
Crédits à moyen terme	47 451 150 473	458 535 813	10 349 895 631
Crédits court terme	4 326 782 242	43 360 879	895 596 712
Découverts	4 538 090 190	43 969 023	-
2. Ventilation des crédits par monnaie	96 680 206 095	953 584 737	11 245 492 343
Monnaies nationales	33 747	341	-
Monnaies étrangères	96 646 459	953 244	11 245 492
3. Crédits à la clientèle par institution	96 680 206 095	953 584 737	11 245 492 343
Administration Publique Centrale	-	-	-
Administration Publique Locale	-	-	-
Entrep. /Ets Publiques	-	-	-
Entrep. /Ets Privées	41 266 797 136	405 819 211	4 230 223 816
PME	49 423 206 116	497 577 594	7 015 268 527
Ménages	5 990 202 844	50 187 932	-
SBLM	-	-	-
Autres	-	-	-
4. Crédits à la clientèle résident par secteur	96 680 206 095	953 584 737	11 245 492 343
ACTIONS SOCIALES : MARIAGE, FUNÉRAILLES, SOINS MÉDICAUX, ÉTUDES	5 990 202 844	50 187 932	-
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET ASSURANCES	2 371 787 246	12 940 323	-
ADMINISTRATION PUBLIQUE	-	-	-
AGRICULTURE	-	-	-
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES	-	-	-
VENTE, RÉPARATIONS, PIÈCES DÉTACHÉES DE VÉHICULES	-	-	-
COMMERCE AU DÉTAIL	-	-	-
COMMERCE DE GROS	8 202 707 776	82 855 634	-
CONSTRUCTION, BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	4 718 751 777	47 664 159	-
ÉLEVAGE, PÊCHE ET SYLVICULTURE	-	-	-
ENSEIGNEMENT	4 566 646 620	46 127 744	551 108 394
ENTREPRISES IMMOBILIÈRES	8 695 933 328	87 837 710	1 940 979 618
HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	-	-	-
INDUSTRIES EXTRACTIVES (MINES)	-	-	-
PRODUCTION INDUSTRIELLE (MANUFACTURES)	29 279 219 092	295 749 688	4 230 223 816
INFORMATION ET COMMUNICATION	-	-	-
PRODUCTION ARTISANALE	-	-	-
PRODUCTION DES PRODUITS BRASSICOLES	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS BRASSICOLES	-	-	-
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ	19 454 294 299	196 508 023	-
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	-	-	-
PRODUCTION DE PRODUITS PÉTROLIERS	-	-	-
DISTRIBUTION DE PRODUITS PÉTROLIERS	-	-	-
PRODUCTION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	-	-	-
SANTÉ	-	-	-
AUTRES ACTIVITÉS DES ENTREPRISES DE SERVICES	7 694 220 772	75 849 129	895 596 712
EXPLOITATION FORESTIERE	-	-	-
TÉLÉCOMMUNICATION	-	-	-
TEXTILE ET CONFECTION	-	-	-
TRANSPORT ET ENTREPOSAGE	5 706 442 342	57 864 394	3 627 583 803
AUTRES ACTIVITÉS NON SECTORISÉES	-	-	-
I. PRÊTS DÉBOURSÉS TOTAUX	96 680 206 095	953 584 737	11 245 492 343
II. CREDITS D'ENGAGEMENT :	218 139 050	-	-
1. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'IMPORTATION :	-	-	-
2. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'EXPORTATION	-	-	-

CRDB BANK DR CONGO S.A.

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

3. AUTRES (LETTRES DE GARANTIE ET AUTRES CAUTIONS)	218 139 050		
RUBRIQUE	PROVISION (4)	PRÉ DOUTEUX (5)	PROVISION (6)
1. Crédits par durée	347 798 732	1 728 018 273	90 993 093
Crédits à long terme	-	-	-
Crédits à moyen terme	320 099 865	765 887 308	40 354 621
Crédit à court terme	27 698 867	962 130 965	50 638 472
Découverts	-	-	-
2. Ventilation des crédits par monnaie	347 798 732	1 728 018 273	90 993 093
Monnaies nationales	-	-	-
Monnaies étrangères	347 799	1 728 018	90 993
3. Crédits à la clientèle par institution	347 798 732	1 728 018 273	90 993 093
Administration Publique Centrale	-	-	-
Administration Publique Locale	-	-	-
Entrep./Ets Publiques	-	-	-
Entrep./Ets Privées	130 831 664	-	-
PME	216 967 068	1 728 018 273	90 993 093
Ménages			
SBLM	-	-	-
Autres	-	-	-
4. Crédits à la clientèle résidente par secteur	347 798 732	1 728 018 273	90 993 093
ACTIONS SOCIALES : MARIAGE, FUNÉRAILLES, SOINS MÉDICAUX, ÉTUDES	-	-	-
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET ASSURANCES	-	-	-
ADMINISTRATION PUBLIQUE	-	-	-
AGRICULTURE	-	-	-
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES	-	-	-
VENTE, RÉPARATIONS, PIÈCES DÉTACHÉES DE VÉHICULES	-	-	-
COMMERCE DE DÉTAIL	-	-	-
COMMERCE DE GROS	-	-	-
CONSTRUCTION, BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	-	765 887 308	40 354 621
ÉLEVAGE, PÊCHE ET SYLVICULTURE	-	-	-
ENSEIGNEMENT	17 044 590	-	-
ENTREPRISES IMMOBILIÈRES	60 030 297	962 130 965	50 638 472
HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	-	-	-
INDUSTRIES EXTRACTIVES (MINES)	-	-	-
PRODUCTION INDUSTRIELLE (MANUFACTURES)	130 831 664	-	-
INFORMATION ET COMMUNICATION	-	-	-
PRODUCTION ARTISANALE	-	-	-
PRODUCTION DES PRODUITS BRASSICOLES	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS BRASSICOLES	-	-	-
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ	-	-	-
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	-	-	-
PRODUCTION DES PRODUITS PÉTROLIERS	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS PÉTROLIERS	-	-	-
PRODUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	-	-	-
SANTÉ	-	-	-
AUTRES ACTIVITÉS DES ENTREPRISES DE SERVICES	27 698 867	-	-
EXPLOITATION FORESTIERE	-	-	-
TÉLÉCOMMUNICATION	-	-	-
TEXTILE ET CONFECTION	-	-	-
TRANSPORT ET ENTREPOSAGE	112 193 314	-	-
AUTRES ACTIVITÉS NON SECTORISÉES	-	-	-
I. TOTAL CREDIT DE DÉCAISSEMENTS	347 798 732	1 728 018 273	90 993 093
II. CREDITS D'ENGAGEMENT	-	-	-
1. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'IMPORTATION :	-	-	-
2. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'EXPORTATION	-	-	-

CRDB BANK DR CONGO S.A.

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

3. AUTRES (LETTRES DE GARANTIE ET AUTRES CAUTIONS)			
--	--	--	--

RUBRIQUE	DOUTEUX (7)	PROVISION (8)	COMPROMIS (9)
1. Crédits par terme	73 141 476	84 546 880	-
Crédits à long terme	-	-	-
Crédits à moyen terme	73 141 476	84 546 880	-
Crédits à court terme	-	-	-
Découvert	-	-	-
2. Ventilation des crédits par monnaie	73 141 476	84 546 880	-
Monnaies Nationales	-	-	-
Monnaies Etrangères	73 141	84 547	-
3. Crédits à la clientèle par institution	73 141 476	84 546 880	-
Administration Publique Centrale	-	-	-
Administration Publique Locale	-	-	-
Entrep./Ets Publiques	-	-	-
Entrep./Ets Privées	-	-	-
PME	73 141 476	84 546 880	-
Ménages	-	-	-
ISBLM	-	-	-
Autres	-	-	-
4. . Crédits à la clientèle résident par secteur	73 141 476	84 546 880	-
ACTIONS SOCIALES : MARIAGE, FUNÉRAILLES, SOINS MÉDICAUX, ÉTUDES	-	-	-
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET ASSURANCES	-	-	-
ADMINISTRATION PUBLIQUE	-	-	-
AGRICULTURE	-	-	-
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES	-	-	-
VENTE, RÉPARATIONS, PIÈCES DÉTACHÉES DE VÉHICULES	-	-	-
COMMERCE DE DÉTAIL	-	-	-
COMMERCE DE GROS	-	-	-
CONSTRUCTION, BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	73 141 476	84 546 880	-
ÉLEVAGE, PÊCHE ET SYLVICULTURE	-	-	-
ENSEIGNEMENT	-	-	-
ENTREPRISES IMMOBILIÈRES	-	-	-
HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	-	-	-
INDUSTRIES EXTRACTIVES (MINES)	-	-	-
PRODUCTION INDUSTRIELLE (MANUFACTURES)	-	-	-
INFORMATION ET COMMUNICATION	-	-	-
PRODUCTION ARTISANALE	-	-	-
PRODUCTION DES PRODUITS BRASSICOLES	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS BRASSICOLES	-	-	-
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ	-	-	-
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	-	-	-
PRODUCTION DES PRODUITS PÉTROLIERS	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS PÉTROLIERS	-	-	-
PRODUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	-	-	-
SANTÉ	-	-	-
AUTRES ACTIVITÉS DES ENTREPRISES DE SERVICES	-	-	-
EXPLOITATION FORESTIERE	-	-	-
TÉLÉCOMMUNICATION	-	-	-
TEXTILE ET CONFECTION	-	-	-
TRANSPORT ET ENTREPOSAGE	-	-	-
AUTRES ACTIVITÉS NON SECTORISÉES	-	-	-
I. TOTAL CREDIT DE DECAISSEMENTS	73 141 476	84 546 880	-
II. CREDITS D'ENGAGEMENT :	-	-	-
1. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'IMPORTATION :	-	-	-

CRDB BANK DR CONGO S.A.

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

2. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'EXPORTATION	-	-	-
3. AUTRES (LETTRES DE GARANTIE ET AUTRES CAUTIONS)			

RUBRIQUE	PROVISION (10)	CRÉDITS NETS EN SOUFFRANCE (11) = (3+5+7+9)	TOTAL DES CRÉDITS NETS (12) = (1+11)
1. Crédits par terme	-	13 046 652 092	109 726 858 188
Crédits à long terme	-	-	40 364 183 191
Crédits à moyen terme	-	11 188 924 415	58 640 074 888
Crédit à court terme	-	1 857 727 677	6 184 509 919
Découverts	-	-	4 538 090 190
2. Répartition des crédits par monnaie	-	13 046 652 092	109 726 858 188
Monnaies Nationales	-	-	33 747
Monnaies Etrangères	-	13 046 652	109 693 111
3. Crédits à la clientèle par institution	-	13 046 652 092	109 726 858 188
Administration Publique Centrale	-	-	-
Administration Publique Locale	-	-	-
Entrep./Ets Publiques	-	-	-
Entrepôts privés	-	4 230 223 816	45 497 020 951
PME	-	8 816 428 277	58 239 634 393
Ménages	-	-	5 990 202 844
SBLM	-	-	-
Autres	-	-	-
4. Crédits à la clientèle résident par secteur	-	13 046 652 092	109 726 858 188
ACTIONS SOCIALES : MARIAGE, FUNÉRAILLES, SOINS MÉDICAUX, ÉTUDES	-	-	5 990 202 844
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET ASSURANCES	-	-	2 371 787 246
ADMINISTRATION PUBLIQUE	-	-	-
AGRICULTURE	-	-	-
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES	-	-	-
VENTE, RÉPARATIONS, PIÈCES DÉTACHÉES DE VÉHICULES	-	-	-
COMMERCE DE DÉTAIL	-	-	-
COMMERCE DE GROS	-	-	8 202 707 776
CONSTRUCTION, BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	-	839 028 784	5 557 780 561
ÉLEVAGE, PÊCHE ET SYLVICULTURE	-	-	-
ENSEIGNEMENT	-	551 108 394	5 117 755 014
ENTREPRISES IMMOBILIÈRES	-	2 903 110 584	11 599 043 911
HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	-	-	-
INDUSTRIES EXTRACTIVES (MINES)	-	-	-
PRODUCTION INDUSTRIELLE (MANUFACTURES)	-	4 230 223 816	33 509 442 907
INFORMATION ET COMMUNICATION	-	-	-
PRODUCTION ARTISANALE	-	-	-
PRODUCTION DES PRODUITS BRASSICOLES	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS BRASSICOLES	-	-	-
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ	-	-	19 454 294 299
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	-	-	-
PRODUCTION DE PRODUITS PÉTROLIERS	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS PÉTROLIERS	-	-	-
PRODUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	-	-	-
SANTÉ	-	-	-
AUTRES ACTIVITÉS DES ENTREPRISES DE SERVICES	-	895 596 712	8 589 817 483
EXPLOITATION FORESTIERE	-	-	-
TÉLÉCOMMUNICATION	-	-	-
TEXTILE ET CONFECTION	-	-	-
TRANSPORT ET ENTREPOSAGE	-	3 627 583 803	9 334 026 146
AUTRES ACTIVITÉS NON SECTORISÉES	-	-	-

CRDB BANK DR CONGO S.A.

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

I. TOTAL CREDIT DE DECAISSEMENTS	-	13 046 652 092	109 726 858 188
II. CREDITS D'ENGAGEMENT :	-	-	218 139 050
1. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'IMPORTATION :	-	-	-
2. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'EXPORTATION	-	-	-
3. AUTRES (LETTRES DE GARANTIE ET AUTRES CAUTIONS)	-	-	218 139 050
RUBRIQUE	PROVISION POUR CRÉANCES EN SOUFFRANCE (13) = (4+6+8+10)	TOTAL PROVISION (14) = (2+13)	CRÉDITS BRUTS (15) = (12+3)
1. Crédits par terme	523 338 705	1 476 923 442	111 203 781 630
Crédits à long terme	-	407 719 022	40 771 902 213
Crédits à moyen terme	445 001 366	903 537 179	59 543 612 067
Crédit à court terme	78 337 339	121 698 218	6 306 208 137
Découverts	-	43 969 023	4 582 059 212
2. Ventilation des crédits par monnaie	523 338 705	1 476 923 442	111 203 781 630
Monnaies Nationales	-	341	34 088
Monnaies Etrangères	523 339	1 476 583	111 169 694
3. Crédits à la clientèle par institution	523 338 705	1 476 923 442	111 203 781 630
Administration Publique Centrale	-	-	-
Administration Publique Locale	-	-	-
Entrep./Ets Publiques	-	-	-
Entrep./Ets Privées	130 831 664	536 650 875	46 033 671 826
PME	392 507 041	890 084 635	59 129 719 027
Ménages	-	50 187 932	6 040 390 776
ISBLM	-	-	-
Autres	-	-	-
4. Prêts à la clientèle résident par secteur	523 338 705	1 476 923 442	111 203 781 630
ACTIONS SOCIALES : MARIAGE, FUNÉRAILLES, SOINS MÉDICAUX, ÉTUDES	-	50 187 932	6 040 390 776
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET ASSURANCES	-	12 940 323	2 384 727 569
ADMINISTRATION PUBLIQUE	-	-	-
AGRICULTURE	-	-	-
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES	-	-	-
VENTE, RÉPARATIONS, PIÈCES DE RECHANGE DES VÉHICULES	-	-	-
COMMERCE AU DÉTAIL	-	-	-
COMMERCE DE GROS	-	82 855 634	8 285 563 411
CONSTRUCTION, BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	124 901 501	172 565 661	5 730 346 221
ÉLEVAGE, PÊCHE ET SYLVICULTURE	-	-	-
ENSEIGNEMENT	17 044 590	63 172 333	5 180 927 347
ENTREPRISES IMMOBILIÈRES	110 668 769	198 506 480	11 797 550 391
HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	-	-	-
INDUSTRIES EXTRACTIVES (MINES)	-	-	-
PRODUCTION INDUSTRIELLE (MANUFACTURES)	130 831 664	426 581 352	33 936 024 259
INFORMATION ET COMMUNICATION	-	-	-
PRODUCTION ARTISANALE	-	-	-
PRODUCTION DES PRODUITS BRASSICOLES	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS BRASSICOLES	-	-	-
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ	-	196 508 023	19 650 802 322
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	-	-	-
PRODUCTION DES PRODUITS PÉTROLIERS	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS PÉTROLIERS	-	-	-
PRODUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	-	-	-
SANTÉ	-	-	-
AUTRES ACTIVITÉS DES ENTREPRISES DE SERVICES	27 698 867	103 547 997	8 693 365 480
EXPLOITATION FORESTIERE	-	-	-
TÉLÉCOMMUNICATION	-	-	-
TEXTILE ET CONFECTION	-	-	-
TRANSPORT ET ENTREPOSAGE	112 193 314	170 057 707	9 504 083 853
AUTRES ACTIVITÉS NON SECTORISÉES	-	-	-
I. TOTAL CREDIT DE DECAISSEMENTS	523 338 705	1 476 923 442	111 203 781 630

CRDB BANK DR CONGO S.A.

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

II. CREDITS D'ENGAGEMENT :	-	-	218 139 050
1. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'IMPORTATION	-	-	-
2. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'EXPORTATION	-	-	-
3. AUTRES (LETTRES DE GARANTIE ET AUTRES CAUTIONS)	-	-	218 139 050

CRDB BANK DR CONGO S.A.

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

TABLEAU V : VENTILATION DES DEPOTS DES BANQUES ET CAISSES D'EPARGNE

Montant en unités de Francs Congolais

RUBRIQUE	Décembre 2025	Septembre 2025	Juin 2025	Mars 2025
1. Dépôts par type	105 099 106 090	104 420 713 366	67 116 151	44 980 088 966
Comptes ordinaires				
Comptes courants	67 710 888 331	70 040 406 323	39 076 923	26 224 114 633
Comptes de chèques		-	-	-
Comptes sur livrets	11 771 899 893	5 927 723 333	5 091 014	3 650 906 425
Dépôts de garantie		-	-	-
Provisions Crédocs			-	-
Autres				31 476
Dépôts à terme	25 616 317 865	28 452 583 710	22 948 214	15 105 036 432
Dépôts à régime spécial				
2. Dépôts par monnaie	105 099 106 090	104 420 713 366	67 116 151	44 980 088 966
Monnaies Nationales	4 865 528 961	2 912 306 235	3 091 396	1 509 027 422
Monnaies Etrangères	100 233 577 129	101 508 407 131	64 024 755	43 471 061 544
3. Dépôts par institution	105 099 106 090	104 420 713 366	67 116 151	44 980 088 966
Administration Publique Centrale	-	-	-	
Administration Publique Locale	86 343 660	426 739 116	350 377	20 603
Entrep./Ets Publiques	3 962 475 994	2 947 611 447	1 751 214	1 275 694 343
Entrep./Ets Privées	46 374 519 350	30 177 191 206	36 900 974	34 505 349 935
PME	31 900 424 201	55 348 896 287	19 625 138	4 865 777 181
Ménages	22 746 669 990	15 519 967 156	8 460 237	4 331 182 620
ISBLM	28 672 895	308 154	-	2 064 286

CRDB BANK DR CONGO S.A.

**RAPPORT PILIER III
POUR LA PERIODE 31 DECEMBRE 2025**

DÉCLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le rapport Pilier III est soumis à une revue préalable de la Direction Générale, puis par le Comité d'audit, lequel en recommande l'approbation au Conseil d'administration.

Lors de la réunion du 23 avril 2026, le Conseil d'administration a approuvé le rapport Pilier III, établi conformément aux dispositions de l'Instruction n° 55 de la Banque Centrale du Congo, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le Conseil d'administration atteste que ledit rapport a été élaboré dans le respect des procédures de contrôle interne en vigueur.

.

PROF. FAUSTIN KARRANI BEE

Président intérimaire du Conseil d'Administration